



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



COFEB

CENTRE OUEST AFRICAIN DE FORMATION
ET D'ETUDES BANCAIRES

Document d'Etude et de Recherche
N°COFEB/DER/2022/01

TRANSITION FISCALE DANS LA ZONE UEMOA : ANALYSE DES EFFETS SUR LE DEFICIT BUDGETAIRE

Vigninou GAMMADIGBE

Décembre 2022

Les avis exprimés engagent la responsabilité des seuls auteurs.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



COFEB

Direction de la Recherche et des Partenariats

Document d'Etude et de Recherche

N°COFEB/DER/2022/01

**TRANSITION FISCALE DANS LA ZONE UEMOA : ANALYSE DES
EFFETS SUR LE DEFICIT BUDGETAIRE**

Vigninou GAMMADIGBE

Décembre 2022

Résumé

En 2006, les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont mis en place un programme de transition fiscale qui consiste à substituer la perte des recettes douanières, à la suite des politiques d'intégration régionale et d'ouverture commerciale, par la fiscalité intérieure. Après plusieurs années d'implémentation de cette réforme fiscale, cette étude évalue ses effets sur le déficit budgétaire des pays. L'étude fait usage d'un modèle en panel à effets fixes estimé sur la période de 1995 à 2020. Les résultats des estimations révèlent que la réforme aurait contribué à contenir une hausse du déficit budgétaire des pays par le biais d'une amélioration des recettes fiscales. L'étude a montré une légère dégradation du déficit budgétaire structurel des Etats sur la période de la réforme en lien avec une hausse des dépenses publiques dans un contexte d'allègement de la dette souveraine, de défis économiques et sécuritaires importants. Par ailleurs, le niveau de développement financier et le repli de la taille du secteur informel des économies auraient joué un rôle dans la collecte des recettes et le financement du déficit budgétaire. Enfin, l'étude a mis en lumière un seuil de 13% en dessous duquel la baisse des recettes douanières à la suite de politiques d'ouverture commerciale plus poussée affecterait négativement le niveau des recettes fiscales totales et par ricochet le déficit budgétaire. En guise de recommandation, l'étude propose un suivi des projets futurs d'ouverture commerciale, une rationalisation des dépenses publiques et une réduction de la taille du secteur informel par des politiques appropriées.

Mots clés : *fiscalité intérieure, fiscalité de porte, transition fiscale, déficit budgétaire*

Classification JEL : *F17, H21, H62*

INTRODUCTION

Le financement du développement constitue un enjeu pour les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en raison des ressources financières limitées. En effet, plusieurs contraintes pèsent sur la mobilisation efficace des ressources dans l'Union. Ces dernières proviennent généralement de trois sources distinctes notamment, les recettes fiscales prélevées auprès des agents économiques, l'aide étrangère et l'endettement. L'aide étrangère peut constituer une ressource d'appoint. Cependant, son caractère instable n'est pas compatible avec les besoins de financement à long terme des économies en développement. Par ailleurs, depuis plusieurs années, la conjoncture économique internationale défavorable rend de plus en plus incertains les appuis venant de l'extérieur. S'agissant de l'endettement, il convient de souligner la nécessité d'une vigilance renouvelée en vue de préserver des finances publiques saines. En effet, l'impossibilité de l'endettement à l'infini suggère un seuil maximal déterminé par plusieurs facteurs dont la capacité de remboursement de l'Etat et la mobilisation des ressources fiscales. Les crises d'endettement et les programmes d'ajustement structurel dont ont souffert les pays de l'Union font de l'endettement un moyen de financement risqué. A la suite de ces crises d'endettement, les pays de l'UEMOA ont signé le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de solidarité (PCSC) dans le souci de consolider les acquis de l'Union Monétaire et d'étendre l'effort d'intégration à toute la sphère économique. Les critères de convergence limitent ainsi le déficit budgétaire de base et l'endettement respectivement à 3% et 70% du PIB.

La plupart des pays de l'Union dépendent donc essentiellement de leurs recettes fiscales pour financer leurs programmes de développement, dans un contexte peu favorable à une mobilisation optimale. Les entraves à une mobilisation optimale des ressources ne sont pas négligeables. D'une part, elle se heurte à l'importance du secteur informel dans les économies, qui réduit significativement l'assiette fiscale. La grande masse de la population active échappe très largement à tout impôt direct et ne contribue aux recettes publiques que par le biais des taxes indirectes incorporées dans les prix des biens consommés (Keen et Simone, 2004). La part non négligeable du secteur agricole dans l'activité économique, l'étroitesse des économies, les facteurs démographiques, les contraintes administratives et la corruption sont des éléments qui entravent la collecte des ressources publiques (Bassole, 2011). Ces diverses contraintes structurelles se traduisent par une faible pression fiscale. A titre d'illustration, le rapport 2021 (UEMOA, 2021) de la surveillance multilatérale montre qu'aucun pays de l'Union n'a respecté le seuil minimum de 20% du taux de pression fiscale sur les cinq dernières années.

Parallèlement, les pays de l'UEMOA participent aux différents élans d'intégration régionale et continentale en vue de promouvoir la croissance, le bien-être et le développement économique (Peters-Berries, 2010) tirés par la participation aux chaînes de valeurs régionales et mondiales, la transformation structurelle, les économies d'échelle et l'amélioration de la compétitivité (Kayizzi-Mugerwa et al., 2014 ; Shuaibu, 2015). En effet, la création de l'UEMOA a marqué le début d'une vague de libéralisation commerciale avec la simplification et la réduction graduelle des taxes douanières et l'introduction d'un tarif douanier intra-régional préférentiel pour les biens produits localement (Agbodji, 2007). Ce processus de désarmement tarifaire est devenu total et effectif pour tous les produits agréés depuis l'année 2000 avec l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) devant régir les échanges extérieurs des pays de l'Union. Le TEC de l'UEMOA a été substitué par celui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2015. Plus récemment, les pays de l'UEMOA participent au projet de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) de l'Union Africaine et qui est entrée dans sa phase opérationnelle à partir de l'année 2021. Ces différentes vagues de libéralisation à

grande échelle des échanges commerciaux pourraient stimuler considérablement le commerce intrarégional et favoriser la croissance économique. Cependant, la perte de recettes fiscales consécutives à la baisse des droits de douane constitue une pression non-négligeable sur les déficits budgétaires des Etats. Les travaux de Baunsgaard et Keen (2005) ont montré que dans le cadre de la libéralisation du commerce, plus un pays dispose d'un revenu par tête faible, plus il subit des pertes de recettes fiscales en raison de sa difficulté à compenser les pertes des recettes tarifaires par des recettes de fiscalité intérieure.

Face à ces défis, plusieurs stratégies nationales et régionales sont mises en place par les pays de l'Union pour contrebalancer cette baisse des recettes fiscales de porte. Ces stratégies vont de la modernisation de l'administration fiscale, le renforcement des capacités du personnel, à la transformation numérique (Bodin, 2012 ; Taufik, 2018 ; De Jantscher et *al.*, 1992). Certaines réformes visent une meilleure efficacité de l'administration fiscale par la mise en place des systèmes intégrés de collecte d'impôts, afin d'augmenter les recettes (Bird et *al.*, 2008 ; Bird, 2010 ; Bhuiyan, 2011 ; Adandohoin et Gammadigbe, 2022 ; Bayalé et *al.*, 2022). Une autre réforme fiscale bien connue dans la littérature et suggérée aux pays en développement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, est la transition fiscale. Elle consiste à substituer les taxes douanières suite à la libéralisation du commerce international, par des recettes fiscales domestiques afin de maintenir voire améliorer le niveau des ressources publiques. La transition fiscale se caractérise donc par un changement dans la structure fiscale des pays en développement (Chambas, 2005). Selon ses défenseurs, la réforme permettrait de supprimer les distorsions et inefficacités liées aux droits de douane et de récupérer les pertes de revenus potentiels à partir de la fiscalité domestique (Michael et *al.*, 1993 ; Keen et Lighthart, 2002). Sur la base de ces avantages, les pays de l'UEMOA se sont engagés en 2006 dans un programme de transition fiscale avec des mesures de coordination et d'harmonisation des règles fiscales au niveau régional et dans le but d'améliorer l'efficacité des recettes fiscales à travers la réduction des coûts de collecte et l'augmentation du taux de conformité des contribuables (Mansour et Rota-Graziosi, 2012 ; Diakité et *al.*, 2017 ; UEMOA, 2006).

Le succès de la transition fiscale dans la zone UEMOA est indispensable pour booster les recettes fiscales à leurs niveaux optimaux afin d'éviter les déficits budgétaires et l'accumulation de la dette. Dans le contexte de l'UEMOA et du projet d'intégration monétaire à l'échelle de la CEDEAO, la réussite de cette transition fiscale faciliterait, d'une part la mobilisation des ressources fiscales et dans une certaine mesure le respect des critères de convergence et, d'autre part, éviterait en théorie la dominance des politiques budgétaires nationales sur la politique monétaire commune. Par ailleurs, la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, notamment la réduction drastique de la pauvreté et des inégalités dans les pays en développement, requiert des ressources considérables d'où la nécessité d'éviter une instabilité et une baisse des recettes fiscales durant la transition. A l'instar des pays en développement, les économies de l'UEMOA accusent des retards dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures de base. Une meilleure mobilisation des recettes fiscales pourrait contribuer à l'amélioration des récents acquis en matière de croissance économique de l'Union impulsés principalement par les investissements publics dans les infrastructures. Cependant, la transition fiscale dans la zone peut se heurter à des contraintes structurelles telles que l'importance du secteur informel et la faiblesse des institutions. Ces contraintes peuvent remettre en cause l'équilibre budgétaire et entraver la croissance des économies d'où la nécessité d'investiguer sur l'effet de ce changement de la structure des recettes de l'Etat sur les principaux indicateurs des finances publiques.

Après plusieurs années d'implémentation de la transition fiscale dans les pays de l'UEMOA, il apparaît nécessaire d'évaluer l'impact de sa mise en œuvre sur les finances publiques des pays. La problématique de la présente étude se résume aux questions de recherche ci-après : quel

est l'impact réel de la transition fiscale sur la mobilisation des recettes et le déficit budgétaire des pays de l'UEMOA ? La transition fiscale implémentée dans la zone est-elle neutre vis-à-vis du déficit budgétaire des économies ou affecte-t-elle positivement ou négativement les finances publiques ? Les réponses à ces questions pourraient éclairer les décideurs sur l'opportunité de la poursuite de cette transition ou la mise en place de mesures correctives en cas d'effets néfastes.

L'objectif général de la présente étude est donc d'évaluer les effets de la transition fiscale initiée par les pays de l'UEMOA en 2006 sur la mobilisation des recettes fiscales et le déficit budgétaire. Plusieurs auteurs ont tenté d'évaluer les déterminants du potentiel fiscal des pays de l'UEMOA (Trinnou, 2021 ; Bassole, 2011 ; Kobyagda, 2019). Cependant, au mieux de notre connaissance, les travaux empiriques ayant abordé les effets de la transition fiscale de l'UEMOA ont porté sur les gains d'efficience dans la collecte des recettes fiscales (Adandohoin et Gammadigbe, 2022). La présente étude comble ce vide et enrichit la littérature des réformes fiscales dans les pays en développement. Le reste de l'étude est organisé comme suit. La deuxième section effectue une revue de la littérature alors que la section 3 est consacrée à la présentation du programme et les faits stylisés. L'approche méthodologique fait l'objet de la section 4. La section 5 présente et discute les résultats. La dernière section conclut.

I - REVUE DE LA LITTÉRATURE

La transition fiscale constitue un pan de la littérature dédiée aux politiques fiscales. A l'instar des autres champs de la politique économique et de l'économie du secteur public, les théories et politiques fiscales revêtent une dimension positive et une dimension normative. La dimension positive consiste à identifier l'incidence fiscale et à évaluer les pertes et les gains d'efficience et d'efficacité économique liés à la politique fiscale dans un contexte d'équilibre partiel ou général (Bénassy-Quéré et *al.*, 2017). La dimension normative analyse les conditions d'une optimalité fiscale en faisant un arbitrage entre l'efficacité et l'équité à partir des règles de fixation des taux d'imposition et des préférences collectives sous des contraintes nationales et internationales (Ramsey, 1927 ; Stiglitz et *al.*, 2018). Dans le contexte d'une petite économie ouverte, Dixit (1985) a établi qu'il est optimal de réduire à zéro les droits de douane en basant les recettes fiscales de l'Etat uniquement sur les taxes sur la consommation. Cette théorie constituerait une des pierres angulaires de la transition fiscale au regard de ses avantages relatifs à l'élimination des distorsions au commerce international. Elle conforte les travaux précédents de Diamond et Mirrlees (1971). En effet, suivant le théorème de Diamond et Mirrlees (1971), lorsqu'une imposition forfaitaire n'est pas disponible ou possible, il est optimal pour une petite économie ouverte de s'appuyer sur les taxes sur la demande nette des ménages plutôt que sur les taxes sur le commerce pour augmenter l'efficacité de la production. Dans le contexte des pays en développement où coexistent l'économie informelle et des coûts administratifs de collecte d'impôt non négligeables, les principaux résultats de ces travaux peuvent être remis en cause.

L'optimalité analysée dans les cadres théoriques de Dixit (1985) et Diamond et Mirrlees (1971) passe sous silence le déficit budgétaire en se focalisant sur les gains et pertes économiques liés à l'ouverture commerciale. S'agissant du déficit budgétaire, Barro (1979), dans sa théorie du lissage fiscal, suggère une règle fiscale optimale qui consiste à lisser les taux d'imposition dans le temps et à financer la différence conjoncturelle entre les dépenses publiques et les recettes fiscales par la création de dettes. Cette théorie offre à l'Etat la possibilité de réduire les distorsions fiscales en lisant les taux d'imposition plutôt qu'en les ajustant en fonction des besoins budgétaires. L'idée principale est de permettre aux déficits d'être compensés par les excédents budgétaires afin de maintenir les taux d'imposition relativement stables en utilisant des instruments de dette (Henri, 2017 ; Turan et *al.*, 2014). L'effet de la transition fiscale sur le

déficit budgétaire n'apparaît pas clairement dans cette théorie dans la mesure où elle ignore la structure des prélèvements obligatoires effectués par l'Etat. Sur la base de ces considérations, les effets de la transition fiscale sur le déficit budgétaire seront appréhendés en s'appuyant sur certains canaux mis en évidence dans la suite du document.

1.1. Transition fiscale, collecte des ressources et déficit budgétaire

Au plan théorique, la transition fiscale pourrait affecter le déficit budgétaire par le biais d'une collecte des recettes de manière plus efficiente. En effet, l'analyse microéconomique en équilibre partiel met en évidence qu'une réduction drastique des droits de douane atténue les distorsions de consommation et de production dans l'économie. Par ailleurs, la TVA constitue un levier important généralement utilisé dans le cadre de la réforme. Dans la mesure où la collecte de la TVA minimise ces distorsions économiques, il peut être attendu de la transition fiscale une réduction des distorsions pouvant booster la collecte des ressources fiscales (Adhikari, 2015 ; Agha et Haughton, 1996 ; Aizenman et Jinjark, 2008 ; Antić, 2014 ; Auerbach et Hines, 2002). Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, la transition fiscale pourrait influencer le déficit budgétaire des pays à travers les recettes additionnelles qu'elle générerait.

Cependant, dans le contexte des pays en développement, la taille non négligeable du secteur informel pourrait réduire voire annuler les gains d'efficacité issus de la réforme. En premier lieu, la présence d'un secteur informel implique une faible assiette fiscale pour les pays en développement de sorte que la baisse des recettes de la fiscalité de porte pourrait ne pas être compensée par la fiscalité intérieure. Le gain d'efficacité relatif à la transition fiscale se trouve limité par le secteur informel difficile à taxer dans les pays en développement. En deuxième lieu, la transition fiscale pourrait aggraver des distorsions économiques si elle est fortement ancrée sur la TVA. En effet, une augmentation de la TVA renforce les distorsions intersectorielles entre les secteurs formel et informel (Emran et Stiglitz, 2005 ; Emran et Stiglitz, 2000). Suivant les auteurs, l'efficacité de la TVA réside dans la couverture complète des différents secteurs de l'économie, ce qui n'est forcément pas le cas dans les Pays En Développement (PED). Dans le contexte des PED, la TVA réduirait l'efficacité économique en encourageant la substitution de la production du secteur formel par celle du secteur informel (Stiglitz, 2010).

Par ailleurs, la transition fiscale pourrait s'accompagner d'une baisse des recettes fiscales et dégrader le solde budgétaire en raison des difficultés liées à la collecte des recettes internes et des coûts administratifs. Premièrement, les travaux d'Aizenman et Jinjark (2009) montrent que la transition fiscale s'accompagne forcément d'une libéralisation commerciale et déplace les bases d'imposition des pays en développement des taxes « faciles à collecter » (droits et taxes de douane) vers des taxes relativement « difficiles à collecter » (TVA et impôts sur le revenu). Cette substitution affecte l'efficacité de la collecte des ressources fiscales et par ricochet le solde budgétaire. Deuxièmement, le caractère neutre de la transition fiscale basée sur la TVA en termes de distorsions économiques a été remis en cause par Munk (2008). Cet auteur soulève les limites du théorème de l'efficacité de la production de Diamond et Mirrlees (1971), en considérant le cas des réformes fiscales et tarifaires avec des coûts d'administration fiscale. En effet, les coûts administratifs pour faire respecter et taxer les transactions nationales seraient plus importants que ceux nécessaires pour taxer le commerce extérieur (Evans, 2003 ; Munk, 2008). Par conséquent, l'effet d'une modification permanente de la structure de la fiscalité et des tarifs sur le solde budgétaire ne peut être déterminé que par une analyse empirique.

Une vaste littérature sur la transition fiscale a montré qu'une augmentation des taxes intérieures sur la consommation, et plus particulièrement de la TVA, afin de compenser une baisse des droits de douane à l'importation, peut améliorer le bien-être (Hatzipanayotou et *al.*, 1994 ; Abe, 1995 ; Keen et Ligthart, 2002). Keen et Lockwood (2010) ont constaté que l'introduction de la

TVA a été globalement associée à une augmentation significative des recettes fiscales collectées, même si son impact est modeste en termes de taille. Dans la zone UEMOA, la littérature empirique relative à la fiscalité se concentre sur l'analyse du potentiel fiscal et l'effort fiscal (Kobyagda et Binin, 2021 ; Trinnou, 2022 ; Kobyagda, 2019 ; Bassole, 2011). Les travaux dédiés à l'analyse des effets de la transition fiscale sur le solde budgétaire sont rares. Cependant, il revient à Adandohoin et Gammadigbe (2022), d'effectuer une première analyse d'impact de la transition fiscale de l'UEMOA sur l'efficacité de la collecte des ressources des pays membres. Les auteurs mobilisent la méthode d'appariement des scores de propension et celle du contrôle synthétique pour montrer que la transition fiscale de l'UEMOA aurait augmenté l'efficacité de la mobilisation des ressources. Comparativement aux autres pays de l'Afrique subsaharienne (ASS), la réforme aurait produit une amélioration du score d'efficacité de la collecte des ressources de l'ordre de 4,3% à partir de la troisième année d'implémentation. L'analyse empirique met en lumière le taux de contribution des entreprises, la réduction du temps de collecte, la discipline fiscale et l'adoption de la TVA comme étant les principales sources de ce gain d'efficacité. Les effets de la réforme sur le niveau des recettes fiscales et du solde budgétaire n'ont pas été abordés. Cependant, Bayalé et *al.*, (2021) ont utilisé les mêmes techniques économétriques pour montrer qu'au Togo la réforme de 2012 visant la rationalisation fiscale, consistant à fusionner l'administration en charge de la fiscalité intérieure et celle en charge de la fiscalité de porte, aurait amélioré le niveau de collecte des ressources fiscales.

1.2. Transition fiscale, stabilité des ressources et déficit budgétaire

Dans les pays en développement, l'instabilité des recettes fiscales est un déterminant du déficit budgétaire et de la volatilité des dépenses publiques (Bleaney et *al.*, 1995 ; Ebeke et Ehrhart, 2011). En présence de dépenses publiques incompressibles ou socialement difficiles à réduire, l'instabilité des revenus de l'Etat affecte le déficit budgétaire (Morrison, 1982). En outre, une forte volatilité des recettes fiscales pourrait influencer négativement les décisions d'investissements publics et le potentiel de croissance de l'économie (Ebeke et Ehrhart, 2012). La transition fiscale pourrait améliorer le solde budgétaire et sa volatilité si elle est ancrée sur la TVA. En effet, non seulement la TVA joue un rôle de substitution des recettes fiscales de porte par les recettes fiscales internes mais elle contribue aussi à la stabilité des recettes globales et celle des dépenses et du solde budgétaire.

Le caractère stabilisateur de la TVA est lié à plusieurs facteurs. En premier lieu, la TVA est une taxe prélevée à plusieurs stades de la production, ce qui permet de générer des recettes plus stables que la taxe sur les ventes au détail ou les droits de douane qu'elle remplace dans le cadre de la transition fiscale. Etant collectée tout au long de la chaîne de valeur ajoutée, si une partie de cette dernière est touchée par un choc idiosyncratique, les recettes de la TVA perçues dans les autres parties de la chaîne peuvent encore être garanties. Par conséquent, la perception des recettes de la TVA à de nombreux stades de la chaîne de valeur ajoutée peut diversifier le risque et rendre les recettes fiscales moins sensibles aux chocs, et donc plus stables, que dans une situation où les taxes sur la consommation ne sont perçues qu'au stade final de la vente au détail. En outre, la TVA repose principalement sur la consommation finale qui est une composante relativement plus stable que les exportations, les importations ou les bénéfices des entreprises. Un recours accru aux recettes de la TVA pour la mobilisation fiscale (plutôt qu'à l'impôt sur le revenu ou aux droits d'importation) devrait stabiliser les recettes fiscales (Baunsgaard et Keen, 2010 ; Bleaney et *al.*, 1995 ; Ebeke et Ehrhart, 2011) et améliorer le solde budgétaire et sa volatilité. Les travaux empiriques d'Ebeke et Ehrhart (2011) sur un échantillon de 103 pays en développement sur la période de 1980 à 2008 ont montré que l'adoption de la TVA réduit significativement l'instabilité des recettes fiscales.

Le fait que la collecte des recettes de la TVA est assurée tout au long du processus de production, sans distorsion des décisions de production, constitue un autre atout : elle est moins vulnérable à l'évasion fiscale qu'une taxe sur les ventes pour laquelle la collecte a lieu au stade final de la production (Bird et Gendron, 2007). Les travaux empiriques de Gordon et Nielsen (1997) montrent qu'en s'appuyant davantage sur la TVA que sur les autres impôts, il est possible de diminuer le coût réel des activités d'évasion fiscale. Ces résultats sont confortés par ceux d'Auriol et Warlters (2011) qui ont montré qu'en moyenne au sein d'un échantillon de 36 pays Africains, la TVA était l'instrument fiscal dont le coût marginal des fonds était le plus faible. Ces facteurs expliquent les canaux par lesquels la transition fiscale pourrait influencer le solde budgétaire par la stabilisation des recettes fiscales suite à l'adoption de la TVA.

1.3. Dépenses publiques, ouverture commerciale et déficit budgétaire

Les précédents canaux de transmission des effets de la transition fiscale sur le déficit budgétaire se concentrent sur les recettes fiscales. Certes, le changement de la composition des recettes fiscales affecte mécaniquement le niveau global des revenus de l'Etat. Cependant, l'effet sur les dépenses publiques s'analyse à travers le comportement des Etats. Friedman (1978) souligne qu'il existe une relation de cause à effet entre les impôts et les dépenses et affirme que les augmentations d'impôts entraînent une augmentation des dépenses publiques. En effet, la collecte de ressources fiscales additionnelles faciliterait le financement des besoins en attente des pays. Cette approche suggère que l'utilisation des hausses d'impôts pour réduire le déficit budgétaire offre la possibilité aux gouvernements d'augmenter les dépenses publiques. Dans les pays en développement caractérisés par des besoins en investissements publics importants (santé, éducation, infrastructures), une hausse des recettes fiscales à la suite de la transition fiscale, pourrait entraîner une augmentation des dépenses publiques de sorte que l'effet sur le solde budgétaire serait marginal. A l'inverse, si la baisse des recettes douanières n'a pas été compensée par une hausse de la fiscalité interne, la transition fiscale induirait une dégradation de solde budgétaire en raison des dépenses publiques incompressibles. Par ailleurs, l'augmentation des dépenses pourrait être plus que proportionnelle à celle des recettes si les anticipations de ces dernières s'avèrent erronées. Les travaux empiriques montrent une causalité bidirectionnelle entre les recettes fiscales et les dépenses (Miller et Russek, 1990 ; Owoye, 1995 ; Ewing et Payne, 1998). Ces résultats confortent l'hypothèse de la synchronisation financière de Meltzer-Richard (1981) selon laquelle les décisions relatives aux recettes et aux dépenses sont prises conjointement et s'influencent mutuellement. Toutefois, Darrat (2002) a utilisé le test de causalité de Granger et les modèles de correction d'erreur pour prouver empiriquement de la thèse de Friedman (1978) pour les cas de la Tunisie et du Liban.

La transition fiscale peut affecter le déficit budgétaire par le canal de l'ouverture commerciale qu'elle entraîne par la baisse des droits de douane. La transition fiscale en améliorant l'ouverture commerciale d'une économie l'expose aux chocs externes. Ceux-ci sont potentiellement une source importante de déficit fiscal structurel dans les pays en développement. En effet, les finances publiques de ces pays sont considérablement influencées par les variations des prix à l'exportation et à l'importation (Woo 2003). Ces chocs externes augmentent avec le degré d'ouverture commerciale et les termes de l'échange. Les chocs externes positifs sont associés à des excédents budgétaires, tandis que ceux négatifs sont associés à des déficits budgétaires. Les travaux empiriques de Combes et Saadi-Sedik (2006) montrent que l'ouverture commerciale augmente l'exposition d'un pays aux chocs extérieurs et renforce ainsi l'impact négatif de l'instabilité des termes de l'échange sur les soldes budgétaires.

En outre, l'ouverture commerciale pourrait avoir un effet sur les soldes budgétaires via son effet sur la corruption. En effet, les pays en développement producteurs de matières premières minières, qui sont naturellement plus ouverts, sont également plus corrompus en raison de la

disponibilité des rentes (Combes et Saadi-Sedik, 2006). L'ouverture commerciale accroît les inégalités de revenus (Savvides, 1998), ce qui augmente la demande de biens publics (Alesina et Perotti, 1996) et, simultanément, réduit la capacité des gouvernements à collecter des impôts. La transition fiscale par le biais de la baisse des tarifs douaniers augmente les importations et creuse le déficit commercial. Une vaste littérature a ainsi testé l'hypothèse des déficits jumeaux. Elle prévoit un effet positif des soldes budgétaires sur le compte courant (Holmes 2010 ; Bluedorn et Leigh, 2011 ; Abbas et al., 2011). Cependant, des récents travaux tendent à montrer que le déficit commercial exerce également un effet positif sur le déficit budgétaire (Sobrino, 2013 ; Marinheiro, 2008 ; Baharumshah et al., 2006 ; Kim et Kim 2006). Ainsi, la transition fiscale pourrait influencer négativement le solde budgétaire à travers l'ouverture commerciale et le déficit du compte courant qu'elle provoque dans les pays en développement.

Le survol de la littérature montre l'absence d'étude ayant formellement analysé les effets de la transition fiscale sur le déficit budgétaire. La présente étude s'inscrit dans le prolongement des travaux d'Adandohoin et Gammadigbe (2022), qui ont analysé l'impact de la transition fiscale de 2006 sur l'efficacité de la collecte des recettes fiscales des pays de l'UEMOA. Elle tente d'évaluer les effets de la transition fiscale de l'UEMOA sur les niveaux des recettes fiscales et des déficits budgétaires des pays.

II - TRANSITION FISCALE DANS LA ZONE UEMOA : APERCU ET FAITS STYLISES

Cette section s'attache à exposer de manière synthétique le programme de transition fiscale de l'UEMOA. Elle présente ensuite quelques faits stylisés relatifs à la réforme et aux indicateurs d'intérêt de l'étude.

2.1. Aperçu du programme

La perte des recettes douanières constitue le prix à payer par les économies de l'UEMOA en vue de mieux s'insérer dans le tissu économique régional et mondial et bénéficier de l'accès aux marchés plus vastes. Dans le contexte de pays en développement, ces pertes de recettes fiscales liées à la libéralisation des échanges commerciaux doivent être compensées par la fiscalité intérieure à travers un programme bien défini afin de garantir à l'Etat les moyens de ses actions et politiques. Face à ces défis, un certain nombre d'initiatives ou programmes ont émergé à l'échelle de l'Union. En premier lieu, les pays de l'UEMOA ont initié la substitution des recettes douanières par l'adoption et la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En 1998, une harmonisation au niveau régional des régimes de la TVA et des droits d'accises a été lancée afin de favoriser l'émergence d'activités économiques et financières compétitives dans un marché concurrentiel et un environnement fiscal et juridique allégé (UEMOA, 2009a). En 2006, le programme de la transition fiscale de l'UEMOA, c'est-à-dire le transfert progressif de la pression fiscale de la fiscalité frontalière vers la fiscalité intérieure, a été mis en place. A ce programme, a été adossé un mécanisme institutionnel de suivi de sa mise en œuvre à travers des comités nationaux chargés de surveiller son application dans les Etats membres (UEMOA, 2009a).

Dans sa conception, le programme de la transition fiscale de l'UEMOA repose sur quatre (4) principaux piliers. Il s'agit de : (i) *l'appui au financement de la croissance et du développement*, (ii) *la consolidation des acquis du marché commun de la zone*, (iii) *la mobilisation optimale des ressources fiscales et douanières* et (iv) *le renforcement des capacités et la synergie entre les administrations fiscales et douanières*. Le premier pilier suggère que la transition fiscale de l'UEMOA devrait favoriser le développement de l'épargne publique et le financement des investissements nécessaires à la réalisation d'une croissance forte et pro-pauvres (UEMOA,

2009a). Dans ce cadre, au-delà de la substitution des recettes douanières par les recettes fiscales internes, il est implicitement attendu une augmentation des recettes fiscales qui financeraient les dépenses publiques d'investissement. L'effet final net sur les soldes budgétaires pourrait être neutre à court terme étant donné que la hausse anticipée des recettes fiscales serait suivie d'une augmentation des dépenses. Cependant, l'augmentation des investissements publics pourrait améliorer la croissance et les recettes fiscales futures.

En outre, la baisse des tarifs douaniers pourrait exposer certains secteurs de l'économie, jusque-là protégés de la concurrence internationale. Ainsi, le programme prévoit, sous le premier pilier, une protection des secteurs tels que l'agriculture et les industries.

La consolidation des acquis du marché commun repose sur une application plus rigoureuse des mesures de libéralisation des échanges commerciaux et du TEC (UEMOA ou CEDEAO), ainsi que sur la poursuite de l'harmonisation de la fiscalité directe et indirecte. En effet, suivant la Commission de l'UEMOA, le programme de transition fiscale dans les pays membres devrait faciliter l'approfondissement du marché commun en renforçant les instruments de libéralisation des échanges intracommunautaires et en supprimant tous les obstacles résiduels à la libre circulation des marchandises. Au niveau national, l'objectif est d'instaurer un système fiscal de droit commun, mieux articulé avec la fiscalité douanière (UEMOA, 2009a). Ce système devrait faciliter la mobilisation des recettes fiscales et la bonne allocation des ressources. La consolidation des acquis de la mise en œuvre du TEC (UEMOA ou CEDEAO) réduit certes les recettes douanières à court terme. Cependant, elle pourrait favoriser la maximisation des gains de l'intégration régionale qui peuvent à terme se traduire par une croissance économique plus vigoureuse, bénéfique à la mobilisation des ressources fiscales. Il peut être attendu des effets initiaux négatifs à court terme sur le solde budgétaire des Etats mais positifs à mesure que l'intégration régionale produit ses effets.

Le deuxième pilier met l'accent sur le rôle central de l'harmonisation de la fiscalité directe et indirecte dans la mobilisation des ressources fiscales et douanières en vue de doter l'Etat de ressources suffisantes tout en minimisant les distorsions économiques. En effet, l'un des avantages de l'ouverture commerciale est la réduction des distorsions économiques engendrées par les tarifs douaniers. Le recours à la fiscalité indirecte par définition neutre, en substitution aux droits de douane pourrait accroître les recettes fiscales. Cette perspective favorable dépend toutefois de la mise en œuvre effective de la transition et de l'importance du secteur informel. A cet égard, le programme encourage l'élimination des exonérations, allègements fiscaux et autres incitations fiscales qui entravent la concurrence. L'élargissement de l'assiette fiscale et la taxation des activités informelles figurent parmi les leviers du programme destinés à améliorer les indicateurs de la politique fiscale. Par ailleurs, il est prévu l'amélioration de l'environnement fiscal par la lutte contre la fraude et la corruption, la promotion du civisme fiscal, la simplification des procédures, la mise en place d'un système fiscal adapté aux petites entreprises, et la recherche par les gouvernements d'une relation de confiance entre l'administration et les contribuables. Ce volet souligne l'importance de la gouvernance et de la qualité des institutions impliquées dans la mise en œuvre du programme.

Le troisième pilier du programme de transition fiscale de l'UEMOA porte sur la mobilisation efficiente des ressources par la modernisation des administrations fiscales afin de minimiser les coûts relatifs à la substitution des recettes douanières par des impôts. La modernisation des administrations fiscales prévue concerne les règles, les procédures, les aspects institutionnels et organisationnels, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le programme est ainsi soutenu par l'amélioration du système de recouvrement et de contrôle des impôts suivant les principes de la gestion des risques, et les meilleures pratiques des administrations fiscales et douanières afin de rendre plus efficace le recouvrement

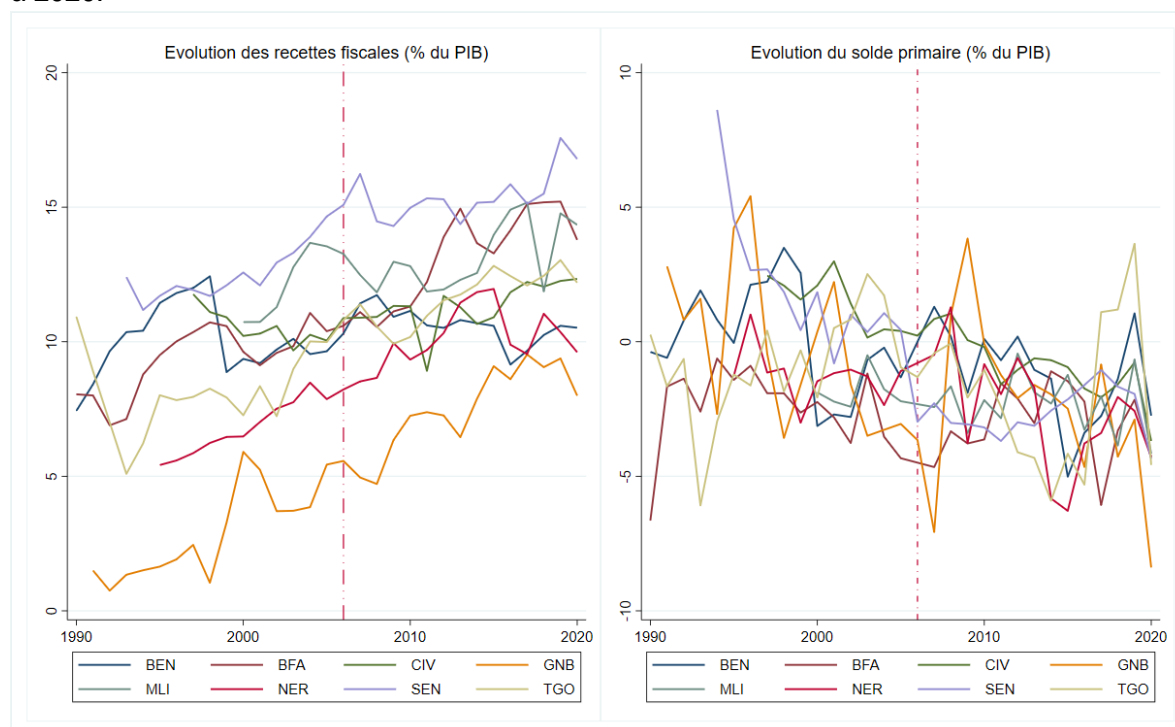
des impôts, droits et taxes. La numérisation des procédures douanières et fiscales ainsi que l'optimisation des procédures et formalités douanières sont également essentielles.

Enfin, le programme de transition fiscale de l'UEMOA ne saurait être couronné de succès sans la mise à niveau et le renforcement des capacités des fonctionnaires de l'administration fiscale. A cet effet, l'amélioration en qualité de la dotation en ressources humaines des administrations fiscales et douanières constitue le dernier pilier du programme. L'objectif opérationnel du programme sous ce pilier est de minimiser l'évasion fiscale et atteindre une gestion efficiente des ressources. Dans ce cadre, une allocation optimale des ressources budgétaires est nécessaire pour ces administrations afin d'assurer la collecte des ressources fiscales à moindre coût et réduire les risques de fraude et de corruption.

2.2. Faits stylisés

L'aperçu du programme de transition fiscale de la zone UEMOA montre que son impact sur le solde budgétaire des Etats passerait directement par une augmentation des recettes fiscales plutôt que la maîtrise des dépenses publiques. En effet, les principaux canaux de transmission évoqués dans le programme sont liés à la collecte des ressources (*l'amélioration de l'efficience de la collecte des recettes fiscales, l'harmonisation de la fiscalité directe et indirecte des pays, la réduction de la fraude fiscale et la corruption ainsi que la modernisation et le renforcement des capacités des administrations fiscales*). Toutefois, la mise en œuvre du programme pourrait également affecter de manière indirecte les soldes budgétaires à travers les dépenses des Etats. En effet, d'une part, la substitution de la fiscalité de porte par la fiscalité interne peut engendrer un redressement des coûts de collecte des impôts indirects. D'autre part, la hausse des recettes fiscales issues de la mise en œuvre de la réforme peut créer des incitations à accroître les dépenses publiques avec la mise en place des programmes ambitieux d'investissements publics dans l'éducation, la santé et les infrastructures. Ces effets indirects peuvent contrebalancer à court et moyen terme, l'effet positif de la hausse des recettes fiscales de sorte que le solde budgétaire des pays pourrait se dégrader durant la transition.

Graphique 1 : Evolution des recettes fiscales et du solde primaire des pays de l'UEMOA de 1990 à 2020.



Source : auteur à partir des données de la base World Economic Outlook (WEO). BEN = Bénin, BFA = Burkina Faso, CIV = Côte d'Ivoire, GNB = Guinée-Bissau, MLI = Mali, NER = Niger, SEN = Sénégal et TGO = Togo.

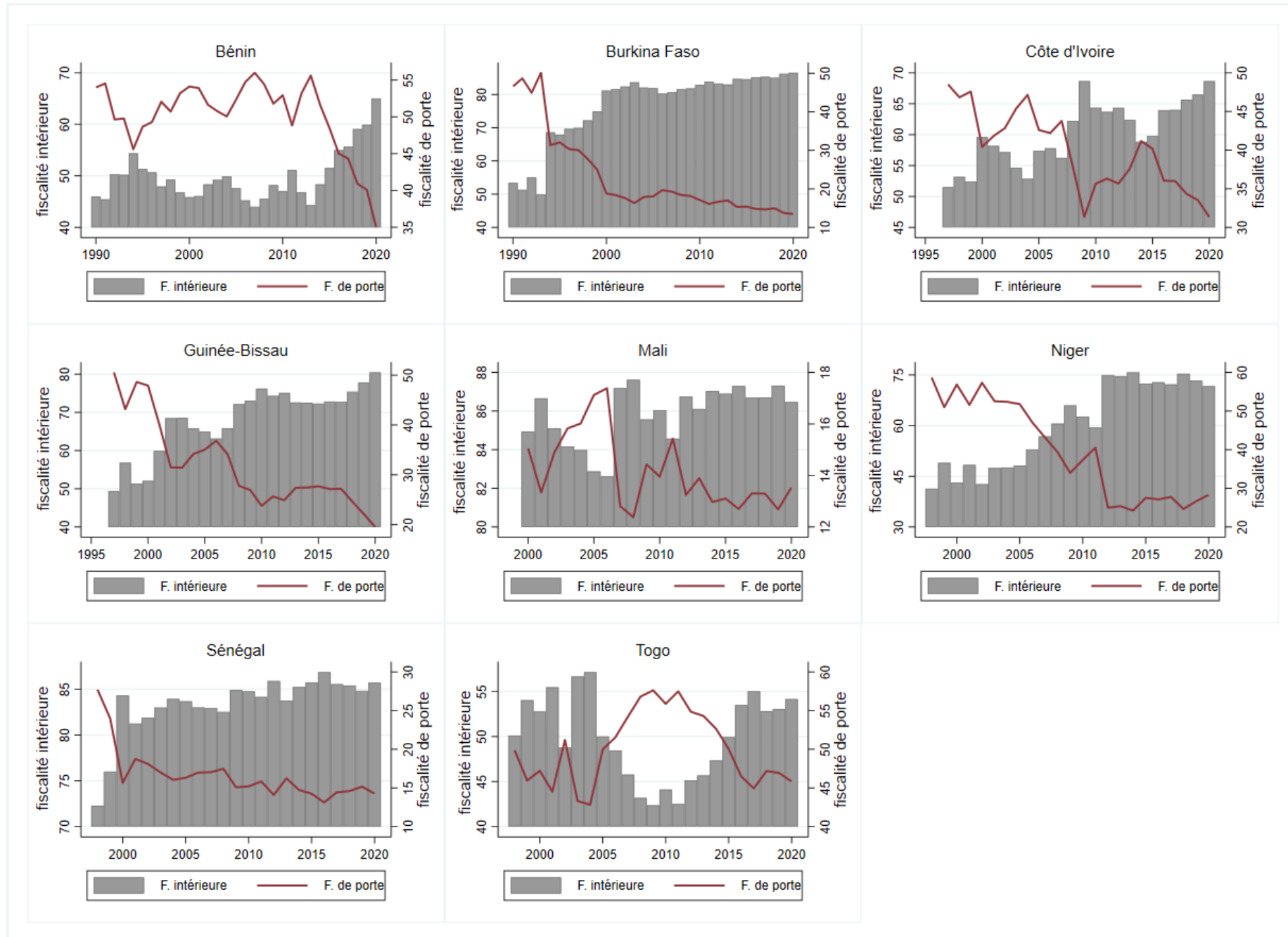
Le graphique 1 montre que les recettes fiscales en pourcentage du PIB ont augmenté durant la période de mise en œuvre de la transition fiscale, soit de 2006 à 2020. Cette tendance est notée dans tous les pays de l'Union. Cependant, il apparaît aussi que cette dynamique haussière était déjà en cours avant la réforme de 2006. De plus, une convergence vers la norme communautaire relative à la pression fiscale de 20% est notée. Le Sénégal serait le seul pays de l'Union à avoir franchi la barre de 15% du taux de pression fiscale à partir de l'année 2006. Contrairement aux recettes fiscales, le solde primaire¹ des pays de l'UEMOA ne cesse de se dégrader. Cette tendance est constatée dans tous les pays. A titre d'exemple, le solde primaire en pourcentage du PIB du Sénégal est ressorti négatif à partir de l'année 2006 jusqu'en 2020 alors qu'avant la réforme fiscale de 2006, il était positif, de l'ordre de 8% en 1993 (Graphique 1). Ces faits stylisés ne permettent pas d'établir sans ambiguïté une relation de causalité entre la transition fiscale et la dégradation du déficit public. En effet, la période d'analyse est marquée par deux allègements majeurs de l'endettement des pays de l'Union. Les pays de l'UEMOA ont bénéficié des mesures gracieuses d'allègement de la dette, notamment l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettées (PPTTE) en 1996 et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en 2005. Une diminution substantielle du niveau d'endettement des pays est ainsi notée après ces mesures. L'allègement de la dette au cours de cette période et la hausse des recettes fiscales auraient favorisé la résurgence des déficits budgétaires pour financer les programmes d'investissement des pays (Ameganvi, 2020). C'est ainsi qu'une tendance haussière de la dette est observée dans les pays de l'UEMOA depuis 2006 au Bénin, au Burkina Faso, au Niger au Mali et au Sénégal. Pour la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo, le ré-endettement a commencé à partir de l'année 2010 (voir le graphique 5 de l'annexe B).

La dynamique des recettes fiscales observée sur la période de 1990 à 2020 est-elle liée à la substitution des recettes douanières par les taxes directes et indirectes internes ? Le graphique 2 ci-dessus fournit l'évolution de la fiscalité intérieure et de porte sur la période d'analyse. Il montre que les pays de l'Union, en fonction de la structure de leurs économies ont connu des évolutions différentes de la structure de leurs fiscalités internes et de porte. Il apparaît que plusieurs pays ont initié une transition fiscale de facto avant la réforme de 2006 (transition fiscale de jure). Trois groupes de pays émergent après l'analyse des graphiques. En premier lieu, il peut être distingué les pays ayant entamé ou poursuivi la réduction des recettes douanières au profit de la fiscalité interne après l'initiative PPTTE en 1996. Il s'agit du Burkina Faso, de la Guinée-Bissau et de la Côte d'Ivoire. A titre d'illustration, la fiscalité de porte représentait environ 48% des recettes fiscales en 1990 contre 13% en 2020 au Burkina Faso. De 49% en 1995, la fiscalité intérieure en Guinée-Bissau a atteint une proportion de 80% en 2020 parallèlement à une baisse régulière de la fiscalité de porte. Dans ce groupe de pays, la réforme de 2006 aurait joué un rôle accélérateur du processus initialement enclenché plusieurs années plus tôt.

Le Mali, le Sénégal et le Niger constituent le deuxième groupe ayant suivi la tendance à cette transition de facto après le Burkina, la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau. En effet le graphique 2 illustre les mouvements dans les sens opposés de la fiscalité de porte et des recettes fiscales intérieures à partir des années 1997 pour le Sénégal et le Niger. Au Mali, la chute monotone des recettes douanières a été observée à partir de l'année 2006, soit la période de mise en œuvre de la transition fiscale de jure de l'UEMOA. Le Togo et le Bénin sont les pays où le phénomène de la transition fiscale a été observé à partir de l'année 2010, soit plusieurs années après l'adoption de la réforme au niveau communautaire. Par ailleurs, il peut être noté la baisse de la taille du secteur informel dans la plupart des pays de l'Union (voir le graphique 5 de l'annexe B).

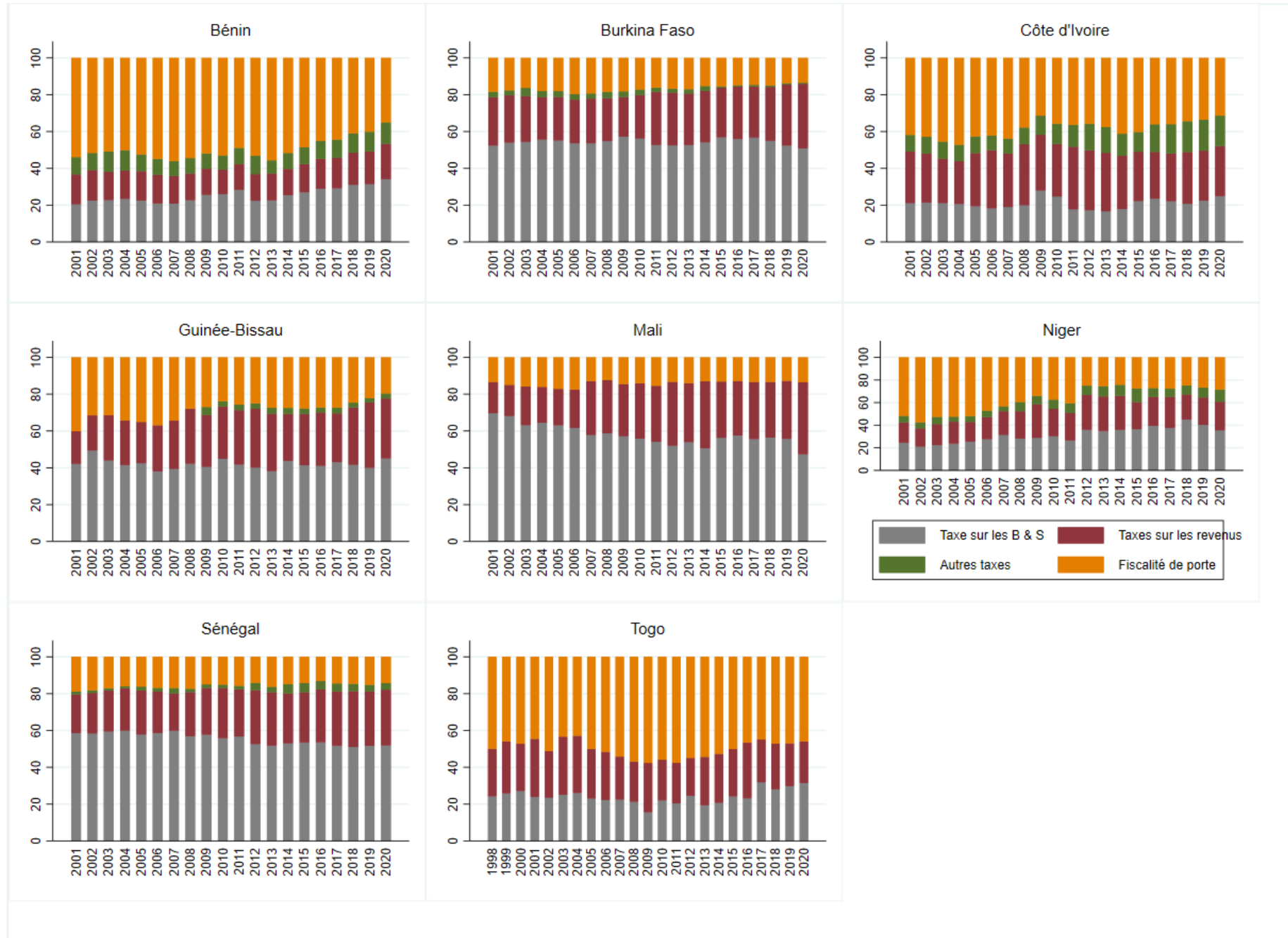
¹ Le solde budgétaire primaire désigne la situation budgétaire, la différence entre les recettes et les dépenses, d'une économie pour une période donnée hors paiement des intérêts pour l'encours de sa dette durant cette période.

Graphique 2 : Evolution de la fiscalité intérieure et de porte dans les pays de l'UEMOA sur les récentes décennies.



Source : auteur à partir des données de la base World Economic Outlook (WEO) du FMI (2022).

Graphique 3 : Evolution des différentes composantes des recettes fiscales des pays de l'UEMOA de 2001 à 2020.

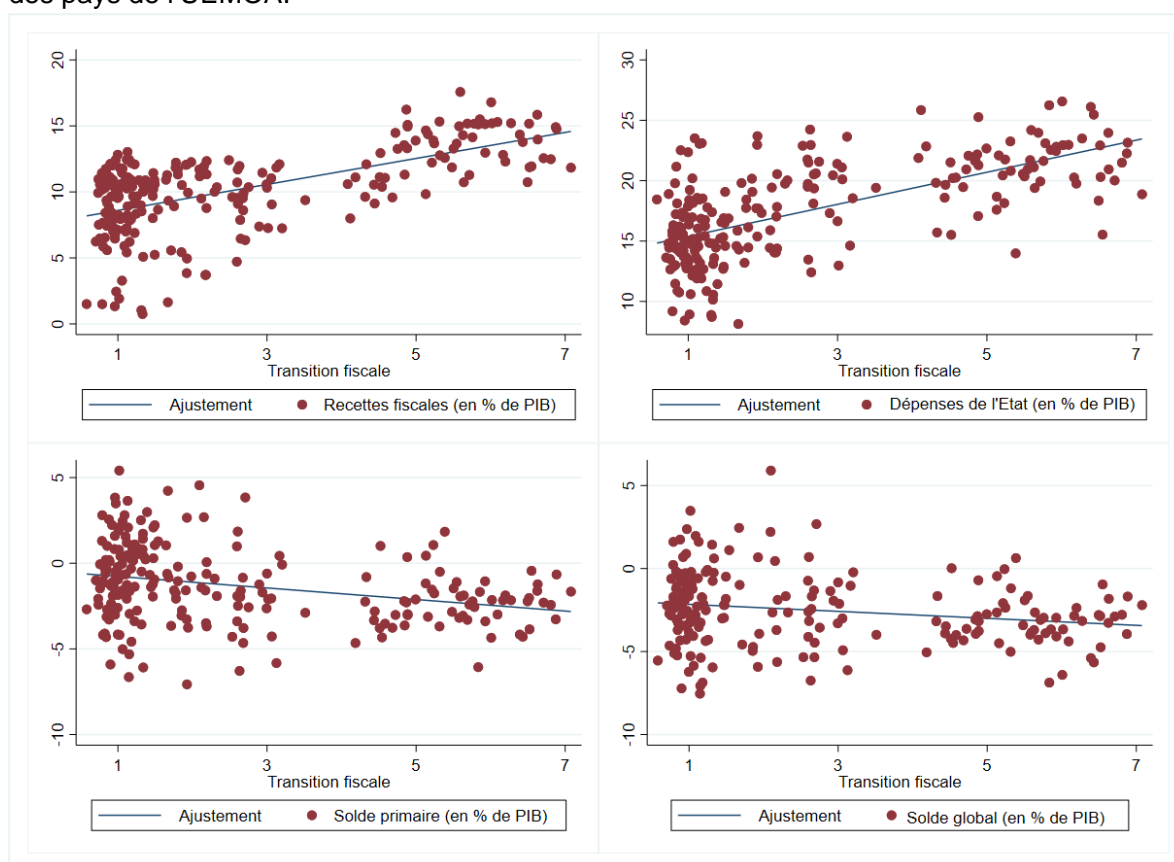


Source : auteur à partir des données de la base World Economic Outlook (WEO) du FMI (2022).

En effet, les estimations de la taille du secteur informel dans l'UEMOA montrent une baisse dans la plupart des pays sur la période de l'étude (Medina et Schneider, 2018). En effet, plusieurs pays de l'Union mettent en œuvre des réformes pour améliorer le climat des affaires dans le but de faciliter la création formelle d'entreprises. La réduction de l'informalité aurait contribué à la mobilisation des recettes fiscales intérieures sur la période sous revue.

Après la mise en évidence de la transition fiscale dans les pays de l'Union, il convient d'analyser les leviers de la fiscalité interne qui la supportent. Suivant les textes de base de la transition fiscale de la zone UEMOA, la réforme devrait s'appuyer aussi bien sur la fiscalité directe (taxes sur les revenus des personnes et des entreprises) qu'indirecte (taxes sur les biens et services). Cependant, dans la littérature, l'adoption de la TVA constitue le principal instrument de la réforme dans les pays en développement (Chambas, 2005 ; Bird et Gendron, 2007 ; Adandohoin, 2021) en raison de sa neutralité.

Graphique 4 : Relation entre la transition fiscale et quelques indicateurs des finances publiques des pays de l'UEMOA.



Source : auteur à partir des données de la base World Economic Outlook (WEO) du FMI (2022).

Les faits stylisés montrent toutefois que dans les pays de l'UEMOA, la transition fiscale est supportée par des leviers divers suivant les économies. Le graphique 3 montre l'évolution sur les vingt (20) dernières années de la composition des recettes fiscales. Il ressort qu'à l'exception du Sénégal, les autres pays côtiers de l'Union (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau) sont plus dépendants de la fiscalité de porte en raison de leurs rôles dans les exportations et les importations des pays enclavés de l'Union. Cette dépendance est plus marquée au Togo et au Bénin où la transition fiscale a effectivement démarré à partir de l'année 2010. L'amorce de la transition dans ces pays s'effectue par le biais des taxes sur les biens et services (TVA et autres) et des impôts sur les revenus. Contrairement au Sénégal où les taxes sur les biens et services occupent près de 60% des recettes fiscales, elles fluctuent entre 20% et 25% au Bénin et au Togo. Au Burkina Faso et au Mali, les taxes sur les biens et services occupent une part

significative dans les recettes fiscales, soit environ 50%. Au Niger, en plus des impôts directs et indirects, la baisse de la fiscalité de porte est également compensée progressivement par les autres taxes comme en Côte d'Ivoire alors qu'au Mali l'importance des taxes sur les biens et services diminue au profit des impôts sur les revenus.

Le graphique 4 ci-dessus offre un premier aperçu de la relation entre la transition fiscale et quelques indicateurs des finances publiques dans la zone UEMOA. La transition fiscale est mesurée par le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières. En effet, une augmentation de ce ratio traduit une substitution des recettes douanières par les recettes fiscales intérieures. Le graphique montre une corrélation positive entre la transition fiscale et les recettes fiscales en pourcentage du PIB, d'une part, et les dépenses publiques, d'autre part. Il suggère une corrélation positive entre le ratio de transition fiscale et la collecte des recettes fiscales. Cependant, la hausse concomitante des dépenses publiques durant la transition fiscale a été notée de sorte qu'une corrélation négative semble apparaître entre les soldes budgétaires global et primaire en pourcentage du PIB et le ratio de transition fiscale. Toutefois, cette analyse graphique ne tient pas compte de l'ensemble des déterminants du déficit budgétaire. Par ailleurs, elle ignore les effets conjoncturels sur les recettes et les dépenses de l'Etat. Ces limites sont prises en compte dans les analyses économétriques.

III - METHODOLOGIE

L'étude adopte une approche séquentielle décomposée en trois étapes. Premièrement, elle introduit les principales variables de l'étude ainsi que leurs mesures. La deuxième étape consiste à évaluer à l'aide d'un modèle l'effet de la transition fiscale sur le déficit budgétaire des pays. Les mécanismes par lesquels la réforme affecte le solde budgétaire sont explorés dans la dernière étape.

3.1. Les variables d'intérêt de l'étude

3.1.1. Déficit budgétaire

L'analyse empirique du déficit budgétaire se heurte à un problème d'endogénéité ou de causalité inverse, en raison des interrelations entre ce dernier et ses principaux déterminants influencés par le cycle économique (L'Angevin et Montagné, 2006). En effet, le solde budgétaire ne reflète pas uniquement les choix de politique économique mais aussi la sensibilité des finances publiques (recettes et dépenses) à l'état de la conjoncture. Le déficit budgétaire est ainsi traditionnellement scindé en deux composantes, le déficit structurel d'une part, censé refléter les conséquences des choix de politique économique et le déficit conjoncturel d'autre part, lié à la position de l'économie dans le cycle (Garcia et Verdelhan, 2001). Dans le cadre de la présente étude, il est important de purger les effets cycliques afin d'éviter une analyse approximative. A cet égard, l'étude se focalise sur le déficit budgétaire structurel, c'est-à-dire le déficit budgétaire corrigé du cycle économique.

L'approche utilisée pour calculer le déficit budgétaire corrigé de cycle s'inspire des travaux de Mourre et *al.* (2013). Elle consiste à mesurer l'écart de la production Y par rapport à son niveau potentiel \bar{Y} . Il est ensuite estimé, à partir des données historiques, la sensibilité (λ) du solde budgétaire (SB) en pourcentage du PIB à une variation de l'écart de production :

$$\lambda = \frac{dSB}{d(y - \bar{y})} > 0 \quad (1)$$

Avec y le PIB réel en log. Après l'estimation du paramètre λ , la deuxième étape consiste à soustraire la composante cyclique $\lambda(y - \bar{y})$ du solde budgétaire pour obtenir le solde budgétaire structurel (SBS).

$$SBS = SB - \lambda(y - \bar{y}) \quad (2)$$

En d'autres termes, le solde budgétaire structurel (SBS) est considéré comme un résidu estimé d'une équation qui relie le solde budgétaire (SB) à l'output gap ($\tilde{y} = y - \bar{y}$).

$$SB_{it} = \lambda\tilde{y}_{it} + \mu_{it} \quad (3)$$

Où μ_{it} représente le déficit structurel ($SBS_{it} = \mu_{it}$). Cependant, cette approche d'approximation du solde budgétaire structurel (SBS) présente une limite, comme l'ont montré Cette et Jaillet (1998). Il s'agit de la non-prise en compte de l'influence réciproque du déficit sur l'activité. A cet effet, l'équation (3) est estimée par la méthode des doubles moindres carrés (DMC) afin d'éliminer l'influence du solde budgétaire (SB) sur le cycle économique. L'output gap (\tilde{y}) est ainsi instrumenté par ses valeurs retardées.

3.1.2. Transition fiscale

La transition fiscale se définit comme le transfert du poids de la fiscalité de porte vers la fiscalité intérieure dans les recettes totales. Cette substitution peut se faire par le biais d'impôts indirects ou directs. Dans les pays en développement, la faiblesse de l'assiette fiscale et les contraintes relatives à l'importance du secteur informel limitent la possibilité de faire recours exclusivement aux impôts directs (impôts sur les sociétés et sur le revenu). Ainsi, les impôts indirects (la TVA et les droits d'accise) sont plus mobilisés dans le cadre de la transition fiscale en raison de leur neutralité économique.

Dans la littérature, la mesure de la transition fiscale n'est pas aisée dans la mesure où il s'agit d'un concept multidimensionnel. A cet effet, plusieurs mesures de la réforme sont apparues dans la littérature suivant les hypothèses faible et forte de sa mise en œuvre. Sous l'hypothèse faible, la transition fiscale peut être mesurée directement par la part de la TVA dans les recettes fiscales totales. Dans ce cas, une augmentation de ce ratio traduirait l'importance du phénomène de la transition fiscale.

L'hypothèse forte de la transition fiscale fait référence à la réduction du coût social de collecte des recettes publiques et une meilleure composition de l'impôt, tout en maintenant un niveau approprié de recettes fiscales. Cette hypothèse, qui renvoie à la notion du potentiel fiscal, implique qu'un critère de transition fiscale peut être dérivé de l'évolution des recettes fiscales autour d'un certain seuil de recettes déterminé de manière endogène. La réforme implique une réduction de la contribution des taxes qui provoquent des distorsions, comme les droits de douane et taxes sur les exportations, et une amélioration de la stabilité des recettes publiques par le recours aux taxes stables et prévisibles, comme la TVA. La mesure de la transition fiscale sous cette hypothèse est plutôt qualitative que quantitative. En effet, il n'est pas approprié de considérer qu'un pays a réussi sa transition fiscale s'il parvient à modifier la structure de ses recettes fiscales sans maintenir un niveau adéquat de ces dernières, ou inversement s'il parvient à atteindre un niveau adéquat de recettes fiscales sans une substitution significative de sa fiscalité de porte par sa fiscalité intérieure. Afin de contourner cette difficulté, Attila et al. (2011) ont proposé une mesure de succès de la transition fiscale par une variable binaire qui prend la valeur de 1 lorsqu'un certain nombre de conditions sont réunies et 0 sinon. Les auteurs retiennent deux conditions relatives au potentiel fiscal et la structure des recettes fiscales. La

première exige que les recettes fiscales totales du pays doivent représenter au moins 90% de son potentiel fiscal. La deuxième condition stipule que les taxes sur le commerce international en pourcentage du PIB doivent connaître une baisse significative pendant que le ratio des recettes intérieures au PIB doit augmenter sur une période minimum de trois ou cinq ans. La limite de cette approche est liée à l'estimation du potentiel fiscal qui peut varier en fonction des choix économétriques et de la taille de l'échantillon de l'étude. En outre, cette mesure de la transition fiscale est écartée dans la mesure où l'objectif de l'étude n'est pas d'évaluer le succès de la transition dans l'Union.

Dans la zone UEMOA, la transition fiscale a été adoptée *de jure* en 2006 et *de facto* avant cette date. Ainsi, une variable indicatrice prenant la valeur de 1 à partir de l'année 2006 et zéro avant cette date peut être utilisée dans le bloc des variables explicatives pour capter la réforme. Cette procédure est adaptée dans le cadre d'une évaluation d'impact. Cependant, la faible variabilité de cette variable sur la période d'implémentation ne permet pas de ressortir l'intensité du phénomène et la vitesse de la transition. Les pays de l'UEMOA ont établi un critère de transition fiscale qui implique que le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes fiscales du commerce international doit être supérieur à 1,5 (UEMOA, 2009b) et que, les recettes fiscales sur le PIB doivent converger vers une valeur de 17% du PIB. L'étude se concentre sur l'effet de substitution de la fiscalité de porte par la fiscalité interne. Elle ignore la condition de la pression fiscale qui constitue un élément du solde budgétaire. La transition fiscale est ainsi mesurée par le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières. Une augmentation continue de ce ratio implique une accélération de la transition fiscale.

3.2. Analyse économétrique

3.2.1. Modèle empirique

L'analyse empirique de l'effet de la transition fiscale de l'UEMOA sur le déficit budgétaire repose sur le modèle suivant :

$$SBS_{it} = c + \alpha TF_{it} + \sum_k \beta_k X_{it}^k + \mu_i + \vartheta_t + e_{it} \quad (4)$$

Où SBS_{it} , la variable dépendante est le solde budgétaire structurel du pays i à la date t ; TF_{it} représente la transition fiscale et X_{it}^k est un ensemble de k variables de contrôle ; α , β_k et c sont des paramètres à estimer. Le terme d'erreur est représenté par e_{it} et est supposé suivre une distribution normale. Les termes μ_i et ϑ_t captent respectivement les effets fixes pays invariables dans le temps et les effets temporels.

L'analyse des données en panel requiert la stationnarité des données. A cet effet, les variables sont prises en pourcentage du PIB ou en différence première afin de garantir leur stationnarité. Un test de Hausman est administré afin d'effectuer une discrimination entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires. L'estimation de l'équation (4) par les techniques usuelles de l'économétrie des panels (l'estimateur à effets fixes (LSDV) et l'estimateur des moindres carrés généralisés (MCG)) permet d'obtenir les valeurs non biaisées des paramètres.

3.2.2. Variables de contrôle

Le choix des variables de contrôle est crucial afin d'éviter les biais de variables omises. Elles sont constituées des déterminants du solde budgétaire structurel identifiés dans la littérature théorique et empirique. Elles prennent en compte l'environnement macroéconomique, la qualité des institutions et les facteurs démographiques. Au titre des variables relatives à l'environnement

macroéconomique l'étude prend en compte les chocs externes, le niveau du développement, la profondeur du marché financier, l'inflation et la dette publique. En effet, les pays de la zone UEMOA sont des économies extraverties, exportateurs des produits de base (matières premières minières et agricoles). Les finances publiques de ces pays peuvent être considérablement influencées par les variations des prix à l'exportation des produits de base et des prix à l'importation des biens manufacturés. Ces chocs externes peuvent se transmettre aux finances publiques par le canal des comptes d'exploitation des entreprises publiques et privées exportatrices ou par la chute des droits d'importation et des taxes à l'exportation (Woo, 2003 ; Gnimassoun et Do Santos, 2020). L'étude prend en compte l'ouverture commerciale mesurée par le total du commerce international en pourcentage du PIB.

L'inflation est une variable qui permet de capter la stabilité macroéconomique. Une inflation élevée a un effet redistributif des revenus réels entre prêteur et emprunteur. Elle érode la valeur réelle de la dette. Dans le cas où les impôts sur le revenu ne sont pas indexés sur l'inflation, cette dernière peut entraîner une amélioration de la performance budgétaire par l'effet positif du glissement des tranches d'imposition (Woo, 2003 ; Gnimassoun et Do Santos, 2020). L'inclusion de l'inflation annuelle comme déterminant potentiel des déficits budgétaires se justifie également par l'hypothèse selon laquelle les autorités publiques adaptent leurs politiques budgétaires pour répondre aux problèmes de perte de compétitivité externe induits par une inflation élevée (Tujula et Wolswijk, 2004).

La dette publique (en pourcentage du PIB) est liée mécaniquement au solde budgétaire global par le principe de l'accumulation. D'autre part, un service de la dette élevé est associé à un endettement élevé. Ainsi, pour un niveau de taux d'intérêt donné, les pays ayant un niveau d'endettement plus élevé sont plus enclins aux déficits budgétaires en raison d'un service de la dette plus important. L'effet inverse de la dette sur le solde budgétaire structurel est aussi possible dans la mesure où cette dernière peut jouer un rôle d'incitation à la réduction du déficit budgétaire. Ce rôle de stabilisateur automatique permet de garantir la soutenabilité des finances publiques (Steiner, 2017). Cette relation ambivalente pourrait suggérer un effet non linéaire de l'endettement sur le solde budgétaire structurel. A cet égard, l'étude introduit dans les modèles le service de la dette en pourcentage du PIB.

La revue de la littérature a mis l'accent sur le rôle du secteur informel dans la capitalisation des gains relatifs à la transition fiscale (Emran et Stiglitz, 2005 ; Stiglitz, 2010). La taille du secteur informel en pourcentage du PIB est donc prise en compte dans l'analyse empirique. Cette variable est issue de la base de Medina et Schneider (2018). Elle est estimée par la méthode MIMIC (multiples causes, multiples indicateurs). Cette méthode repose sur l'idée que l'économie informelle peut être considérée comme une variable latente non observée qui est influencée par plusieurs causes et qui affecte plusieurs variables macroéconomiques. A l'instar du secteur agricole, ce secteur est difficilement imposable (Schneider et Enste, 2010), ce qui limite les recettes fiscales de l'Etat. Ainsi, une relation négative est attendue entre la taille du secteur informel et le solde budgétaire structurel.

La prise en compte du niveau de développement est pertinente dans la mesure où il a été montré que les pays à faibles revenus sont confrontés à des déficits budgétaires plus importants car ils doivent faire face à une plus grande pression sur les dépenses publiques de base (éducation, santé, infrastructures de base) alors qu'ils peinent à mobiliser les recettes publiques ainsi que l'épargne privée (Roubini et Sachs, 1989 ; Steiner, 2017). Plutôt que de prendre en compte le niveau de développement par le niveau de revenu moyen par habitant, l'étude utilise une variable indicatrice qui prend la valeur de 1 à partir du moment où le pays est classé parmi le groupe de pays à revenu intermédiaire et 0 si le pays est considéré à un moment donné comme un pays à

revenu faible. L'utilisation de variable indicatrice en lieu et place du revenu par habitant permet d'éviter les problèmes d'endogénéité dans les analyses économétriques.

L'étude prend en compte dans les variables de contrôle le niveau de développement financier. Il est mesuré par l'encours des crédits à l'économie en pourcentage du PIB. En effet, cette variable joue un rôle décisif dans la capacité d'une économie à financer son déficit budgétaire. Les marchés financiers internes profonds facilitent la levée des fonds (émission de titres) sur le marché financier en couverture des déficits budgétaires (Steiner, 2017).

La qualité des institutions est un déterminant important du déficit structurel aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. En effet, l'amélioration de la qualité des institutions est un levier de croissance économique à long terme qui en retour affecte la capacité de l'Etat à collecter les ressources et donc le solde budgétaire. L'efficacité du gouvernement réduit les coûts de collecte des recettes et par ricochet l'effort fiscal (Woo, 2003). Couplée avec un meilleur contrôle de la corruption, l'efficacité du gouvernement participe à une rationalisation des dépenses publiques. En outre, la corruption opère souvent par ses effets sur l'augmentation des dépenses publiques (Benfratello *et al.*, 2018). Liu *et al.*, (2017) montrent qu'un niveau élevé de corruption entraîne des niveaux plus élevés de déséquilibres globaux et de dette publique dans un pays. La qualité des institutions est mesurée dans cette étude par la moyenne des sous-indices relatifs à six dimensions du concept à savoir : la participation et la responsabilité des citoyens, la stabilité politique et absence de violence, l'efficacité du gouvernement, la qualité de la réglementation, l'état de droit et le contrôle de la corruption. Ces sous-indices varient de -2,5 à 2,5.

Au titre des facteurs démographiques, l'étude prend en compte le taux d'urbanisation. Une population urbaine est relativement plus facile à taxer que la population rurale, en particulier dans les pays en développement. Cette situation réduit l'assiette fiscale et dégrade le solde budgétaire. Ainsi, un taux élevé d'urbanisation devrait être associé à de meilleures performances budgétaires (Edwards et Tabellini, 1991). Enfin, sur la période d'étude, le Togo a implémenté à partir de l'année 2012 une rationalisation fiscale qui a été caractérisée par la fusion de l'administration douanière et de celle en charge de la fiscalité intérieure. Afin d'isoler les effets de cette réforme et de parvenir à l'estimation de l'effet authentique de la transition fiscale sur le déficit budgétaire, une variable indicatrice prenant la valeur de 1 à partir de l'année 2012 pour le Togo a été introduite.

3.3. Données et méthode de filtrage

L'analyse économétrique couvre les huit (8) pays de l'UEMOA observés sur la période de 1995 à 2020. Le choix de cette période est également justifié par la disponibilité des données. Les données macroéconomiques annuelles proviennent du *World Development Indicators* de la Banque Mondiale alors que celles relatives à la qualité des institutions sont tirées du *Worldwide Governance Indicators*. Les données relatives aux déficits budgétaires, aux recettes fiscales et aux dépenses des Etats sont issues de la base *World Economic Outlook* du FMI. Les statistiques de la dette des pays de l'UEMOA proviennent de la BCEAO. Les données complémentaires sur la taille du secteur informel sont issues de la base de Medina et Schneider (2018).

Dans le cadre du calcul du solde budgétaire structurel, la composante cyclique du PIB des pays est extraite par le filtre Hodrick Prescott (HP). Il présente l'avantage de préserver la longueur de la série originale et est largement utilisé dans les études empiriques. Quelques faiblesses de la méthode de Hodrick et Prescott (1980) doivent néanmoins être soulignées. En effet, certaines études ont montré que le filtre HP saisit bien les cycles de fréquence intermédiaire alors que les

fluctuations cycliques de fréquence élevée ou basse sont supprimées. Le tableau 8 de l'annexe B présente les statistiques descriptives de l'ensemble des variables de l'étude.

IV - RESULTATS

Cette section présente les principaux résultats des analyses économétriques. Elle compare les résultats à ceux des travaux précédents et les discute au regard de la théorie économique et du contexte spécifique des pays de l'UEMOA.

4.1. Estimations économétriques de base

L'analyse économétrique a permis de ressortir les déterminants du déficit budgétaire structurel sur la période d'étude et d'effectuer des analyses plus approfondies. Les résultats des tests de stationnarité en panel (annexe B tableau 6) montrent que la plupart des variables y compris la variable dépendante de l'étude sont stationnaires en niveau. Le solde budgétaire structurel étant intégré d'ordre zéro, le risque de cointégration avec les variables explicatives est éliminé, ce qui écarte l'utilisation d'une spécification à correction d'erreur avec l'usage des moindres carrés dynamiques (DOLS) ou des moindres carrés modifiés (FMOLS). A l'issue du test de Hausman, le modèle à effets fixes s'est révélé plus approprié que le modèle à effets aléatoires (Annexe B tableau 7).

Le tableau 1 expose les résultats de base. La colonne [1] présente les principaux déterminants du solde primaire structurel sans les variables d'intérêt de l'étude. Cette colonne montre que les principales variables qui influencent le déficit primaire corrigé des fluctuations cycliques dans la zone UEMOA sur la période d'étude sont le développement financier et l'ouverture commerciale des pays. Le coefficient du développement financier est significatif à un seuil critique de 1% avec le signe négatif attendu. Cet effet négatif est noté dans toutes les spécifications de base et semble monter une robustesse à l'ajout des variables d'intérêt de l'étude. Ce résultat orthodoxe suggère que le développement financier facilite la levée de fonds par les pouvoirs publics sur le marché financier régional de l'UEMOA et le marché bancaire national afin de couvrir le déficit budgétaire des Etats (Steiner, 2017). Ainsi, à mesure que le système financier se développe, la propension des pays de l'UEMOA à financer leurs déficits budgétaires s'améliore.

L'ouverture commerciale exercerait un effet négatif sur le solde primaire structurel. En effet, sur les six (6) spécifications estimées, le coefficient de cette variable est significatif à 10% dans quatre (4) régressions. Ce résultat n'est pas robuste et traduirait les vulnérabilités auxquelles les pays de l'Union s'exposent à la suite de l'ouverture commerciale. Les économies de l'UEMOA étant fortement dépendantes d'un nombre limité de matières premières agricoles et minières et des importations de produits manufacturés, elles sont sujettes à des chocs externes qui engendrent une instabilité des recettes douanières. En d'autres termes, les effets des chocs négatifs seraient plus importants que ceux des chocs positifs sur la période d'étude. Ce résultat, bien que fragile, est en ligne avec ceux de Combes et Saadi-Sedik (2006) qui ont mis en lumière sur un échantillon de pays en développement que l'ouverture commerciale augmente l'exposition d'un pays aux chocs extérieurs et renforce ainsi l'impact négatif de l'instabilité des termes de l'échange sur les soldes budgétaires.

Tableau 1 : Estimation de base : effets de la transition fiscale sur le solde primaire structurel des pays de l'UEMOA

	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]
Inflation annuelle (en %)	0,0026 (0,065)	0,0824 (0,071)	0,0050 (0,067)	0,0030 (0,068)	0,0905 (0,071)	0,0900 (0,072)
Développement financier	-0,1844*** (0,056)	-0,1324** (0,058)	-0,1946*** (0,058)	-0,1851*** (0,057)	-0,1449** (0,059)	-0,1324** (0,058)
Qualité des institutions	-0,7224 (0,973)	-0,6021 (0,972)	-0,6115 (1,012)	-0,7257 (1,008)	-0,4482 (0,982)	-0,6504 (0,978)
Taux d'urbanisation	0,0766 (0,106)	0,2061* (0,113)	0,0827 (0,108)	0,0786 (0,109)	0,2213* (0,114)	0,2199* (0,116)
Ouverture commerciale	-0,0452* (0,025)	-0,0441* (0,024)	-0,0420 (0,025)	-0,0451* (0,025)	-0,0397 (0,025)	-0,0443* (0,024)
Rationalisation fiscale	-0,3332 (0,942)	-0,9309 (1,071)	-0,0814 (1,131)	-0,3194 (1,088)	-0,6206 (1,110)	-0,9936 (1,079)
Pays à revenu intermédiaire	0,3374 (2,011)	0,5091 (1,962)	0,1551 (2,040)	0,2638 (2,080)	0,2504 (1,976)	0,2355 (2,017)
Taille du secteur informel (en % du PIB)	-0,0136 (0,087)	-0,0186 (0,085)	0,0124 (0,095)	-0,0144 (0,088)	0,0204 (0,093)	-0,0201 (0,085)
Service de la dette (en % du PIB)	0,6156** (0,256)	0,3935 (0,263)	0,6080** (0,261)	0,6153** (0,261)	0,3758 (0,264)	0,3923 (0,264)
Taille du secteur agricole (en % du PIB)		-0,0214 (0,050)	0,0112 (0,053)	0,0038 (0,052)	-0,0094 (0,051)	-0,0166 (0,051)
Réforme fiscale de 2006		-1,7984*** (0,616)			-1,8733*** (0,619)	-1,8576*** (0,625)
Ratio de la fiscalité interne sur la fiscalité de porte (R1)			0,2751 (0,393)		0,4070 (0,383)	
Taxes sur les biens et services (TVA)				0,0061 (0,039)		0,0238 (0,039)
Constante	2,4108 (6,124)	-0,9415 (6,109)	0,0985 (6,998)	2,0533 (6,562)	-4,4567 (6,944)	-2,3405 (6,533)
Prob. F-stat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Observations	147	147	147	147	147	147
R-carré	0,366	0,407	0,369	0,366	0,412	0,409
Nombre de pays	8	8	8	8	8	8
Effets fixes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Effets temporels	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : auteur à partir des données de la BCEAO, WEO, WDI, WGI et de Medina et Schneider (2018). Note : Le modèle de base (4) a été estimé par l'estimateur à effets fixes (LSDV) en panel. Les effets fixes temporels ont été intégrés dans toutes spécifications testées. Les données aberrantes ont été supprimées afin d'éviter les biais considérables. Les données sur le secteur informel de Medina et Schneider (2018) se limitent à 2017. Les données manquantes du secteur informel sur la période de 2018 à 2020 ont été projetées à partir des modèles autorégressif AR(1) estimés individuellement pour tous les pays. Les données entre parenthèses sont les écarts-types robustes. (***), (**), (*) signifient respectivement, statistiquement significatif à 1%, 5% et 10%.

Le service de la dette semble avoir un effet contraire aux attentes avec un signe positif et significatif de son coefficient dans quelques régressions. Cependant, ce résultat n'est pas robuste et pourrait être lié à l'omission d'une variable significative dans la spécification testée. En effet, le coefficient du service de la dette n'est plus significatif suite à l'intégration de la variable indicatrice captant la réforme fiscale de 2006 dans l'Union. Par ailleurs, la taille du secteur informel présente un signe négatif dans la plupart des régressions. Cependant, son effet n'est pas significatif aux seuils conventionnels dans les spécifications de base.

Au sujet des variables d'intérêt de l'étude, les colonnes [2] à [6] montrent que leur prise en compte améliore la significativité globale du modèle avec un R carré passant de 0,366 à 0,412. L'étude a distingué la transition fiscale *de facto* de la transition fiscale *de jure*. La première a été mesurée par deux variables incluses successivement dans le modèle de base : il s'agit du ratio des recettes de la fiscalité intérieure sur les recettes douanières et de la part de la TVA dans les recettes totales. La transition fiscale *de jure* a été mesurée par une variable indicatrice prenant la valeur de 1 à partir de l'année 2006.

Les résultats présentés dans les colonnes [2] à [6] montrent que la transition fiscale *de facto* n'aurait pas eu un effet significatif sur le déficit primaire structurel des pays. En effet, les coefficients de la part de la TVA dans les recettes totales et le ratio de la fiscalité intérieure sur la fiscalité de porte sont positifs mais non significatifs lorsque ces variables sont prises individuellement dans les estimations. Ce constat demeure inchangé même si ces variables sont introduites conjointement dans le modèle de base avec celle de la transition fiscale *de jure*. A l'inverse, la variable relative à la transition fiscale *de jure* est significativement négative à un risque d'erreur de 1% dans toutes les spécifications dans lesquelles elle est considérée.

L'effet négatif de la réforme fiscale de 2006 sur le déficit primaire corrigé du cycle nécessite une analyse plus approfondie. A ce stade de l'analyse, il convient de déterminer si l'effet négatif observé est lié à une baisse des recettes fiscales ou une hausse des dépenses sur la période de mise en œuvre de la réforme. En outre, les spécifications testées montrent un effet positif mais non significatif de la transition fiscale *de facto*. Il convient de s'interroger sur un éventuel effet d'interaction entre la transition fiscale et un certain nombre de variables d'intérêt. Afin de répondre à ces préoccupations et approfondir l'analyse, les spécifications de base ont été modifiées pour prendre en compte les effets d'interaction avec ces variables.

4.2. Effets d'interaction

Les modèles estimés jusqu'ici supposent que l'effet marginal de la transition fiscale sur le déficit primaire structurel est constant et identique pour tous les pays. Cette hypothèse peut être levée en supposant que l'effet marginal de la transition fiscale sur le déficit budgétaire soit conditionnel à l'environnement macroéconomique et institutionnel de chaque pays. Afin de tester cette hypothèse, l'étude fait interagir le ratio de transition fiscale avec le niveau d'informalité, la qualité des institutions et le développement financier en le multipliant avec ces dernières. Ces nouvelles variables sont introduites individuellement et conjointement dans le modèle de base (4). Les résultats des estimations sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous. Ils montrent que la taille du secteur informel et le niveau du développement financier sont des facteurs importants dans la relation entre la transition fiscale et le déficit budgétaire. En effet, le coefficient de la variable d'interaction entre l'informalité et la transition fiscale est négatif et significatif à 1%. En d'autres termes, l'effet de la transition fiscale sur le déficit budgétaire est d'autant plus élevé que la taille du secteur informel est faible.

Tableau 2 : Transition fiscale et déficit budgétaire : effets d'interaction avec l'informalité, la qualité des institutions et le développement financier

	[1]	[2]	[3]	[4]
Inflation annuelle (en %)	0,0359 (0,070)	0,0896 (0,071)	0,0705 (0,070)	0,0358 (0,070)
Développement financier	-0,1537*** (0,056)	-0,1523** (0,059)	-0,2578*** (0,074)	-0,1425* (0,083)
Qualité des institutions	1,0229 (1,025)	-2,9679 (1,899)	0,3680 (1,021)	-1,2740 (1,974)
Taux d'urbanisation	0,0474 (0,119)	0,2980** (0,124)	0,1187 (0,120)	0,1240 (0,133)
Ouverture commerciale	-0,0192 (0,024)	-0,0614** (0,028)	-0,0250 (0,025)	-0,0399 (0,029)
Rationalisation fiscale	0,5239 (1,108)	-0,6168 (1,104)	0,8658 (1,251)	0,3391 (1,236)
Pays à revenu intermédiaire	2,0822 (1,957)	-0,1264 (1,980)	0,9038 (1,957)	1,7260 (1,977)
Taille du secteur informel (en % du PIB)	0,3479 (0,127)	-0,0227 (0,096)	0,0752 (0,094)	0,3157 (0,140)
Service de la dette (en % du PIB)	0,3705 (0,252)	0,3129 (0,265)	0,3021 (0,261)	0,3264 (0,257)
Taille du secteur agricole (en % du PIB)	0,0010 (0,049)	-0,0023 (0,051)	0,0160 (0,052)	0,0037 (0,051)
Réforme fiscale de 2006	-1,3308** (0,611)	-1,9910*** (0,620)	-1,2516* (0,660)	-1,5108** (0,660)
Ratio de la fiscalité interne sur la fiscalité de porte (R1)	3,9082*** (1,048)	0,6841 (0,421)	-0,1664 (0,444)	4,4049*** (1,666)
Interaction de R1 avec le secteur informel	-0,0956*** (0,027)			-0,0999*** (0,037)
Interaction de R1 avec la qualité des institutions		0,6854 (0,443)		0,6071 (0,444)
Interaction de R1 avec le développement financier			0,0358** (0,015)	-0,0058 (0,020)
Constante	-12,1826* (6,980)	-5,4816 (6,937)	-2,8564 (6,844)	-13,6989* (7,661)
Prob. F-stat	0,000	0,000	0,000	0,000
Observations	147	147	147	147
R-carré	0,468	0,424	0,439	0,476
Nombre de pays	8	8	8	8
Effets fixes	Oui	Oui	Oui	Oui
Effets temporels	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : auteur à partir des données de la BCEAO, WEO, WDI, WGI et de Medina et Schneider (2018). Note : R1 représente le ratio de transition fiscale. Le modèle de base (4) a été estimé par l'estimateur à effets fixes (LSDV) en panel. Les effets fixes temporels ont été intégrés dans toutes spécifications testées. Les données aberrantes ont été supprimées afin d'éviter les biais considérables. Les données sur le secteur informel de Medina et Schneider (2018) se limitent à 2017. Les données manquantes du secteur informel sur la période de 2018 à 2020 ont été projetées à partir des modèles autorégressif AR(1) estimés individuellement pour tous les pays. Les données entre parenthèses sont les écarts-types robustes. (***), (**), (*) signifient respectivement, statistiquement significatif à 1%, 5% et 10%.

Les pays ayant une taille du secteur informel relativement faible sont plus aptes à compenser la baisse des recettes fiscales douanières par les recettes intérieures, ce qui réduit la pression sur le déficit primaire structurel. Ce résultat est en ligne avec les travaux théoriques qui ont mis en avant le secteur informel comme étant une des contraintes qui peuvent limiter les gains d'efficacité de la transition fiscale (Emran et Stiglitz, 2005 ; Emran et Stiglitz, 2000 ; Stiglitz, 2010).

Les résultats économétriques de base (tableau 1) ont montré que le développement financier facilite le financement des déficits budgétaires par la levée des fonds sur le marché financier régional ou national. Au-delà de cet effet négatif sur le solde budgétaire, les résultats du tableau 2, colonne [3] montrent qu'il joue également un rôle positif en interagissant sur la transition fiscale. En effet, le coefficient de la variable d'interaction de cette variable avec la transition fiscale est positif au seuil de 5%. Ce résultat suggère que l'effet positif de la transition fiscale sur le déficit budgétaire est d'autant plus élevé que le système financier du pays est assez développé. Un système financier développé peut faciliter le recouvrement des impôts par l'exploitation des réseaux plus denses des agences et la réduction de l'évasion et la fraude fiscale par le canal de l'inclusion financière. Ainsi, les pays de l'Union ayant un secteur financier profond disposeraient d'un avantage comparatif dans la mobilisation des recettes fiscales intérieures.

4.3. Effets de la réforme sur les recettes fiscales

Afin d'explorer davantage les canaux de transmission de la réforme fiscale de 2006 il est indispensable de savoir si l'effet négatif sur le déficit primaire structurel est lié à la baisse des recettes fiscales ou la hausse des dépenses. A cet effet, l'étude reconsidère le modèle de base (4) en utilisant les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB en lieu et place du solde primaire structurel. Cette variable a été purgée des variations cycliques en utilisant le filtre HP. La variable considérée décrit alors la tendance de long terme, relativement plus stable des recettes fiscales totales. L'étude reprend en compte toutes les variables explicatives du modèle de base sauf le service de la dette en pourcentage du PIB.

Les résultats des estimations sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous. Ils montrent que la transition fiscale *de jure* et *de facto* accroît significativement les recettes fiscales totales. En effet, la substitution des recettes douanières par les recettes intérieures contribue à améliorer la mobilisation des ressources dans la zone UEMOA. Ces résultats confirment ceux d'Adandohoin et Gammadigbe (2022) qui ont montré que le programme de transition fiscale de l'UEMOA aurait amélioré l'efficacité de la collecte des ressources par une amélioration du taux de contribution ou de conformité des entreprises, la réduction du temps de collecte, la discipline fiscale et l'adoption de la TVA comme levier de la réforme. Par ailleurs, nos résultats montrent aussi que la baisse de l'importance du secteur informel sur la période d'étude aurait contribué à une hausse de l'assiette fiscale et une meilleure collecte des ressources (graphique 5 de l'annexe B).

L'effet négatif de la transition fiscale *de jure* sur le déficit primaire structurel noté dans les régressions précédentes (tableau 1 et 2) serait donc lié à une hausse des dépenses publiques durant la transition plutôt qu'une baisse des recettes. Ce résultat peut s'interpréter à la lumière de la théorie économique et du contexte spécifique des pays de l'UEMOA. Au plan théorique, les résultats pourraient s'expliquer par la thèse de Friedman (1978) qui stipule que les recettes fiscales causent les dépenses publiques de sorte qu'une augmentation des impôts entraîne une augmentation des dépenses publiques. La hausse plus que proportionnelle des dépenses publiques durant la transition pourrait être liée à une anticipation des recettes additionnelles issues de la réforme fiscale.

Tableau 3 : Effets de la transition fiscale sur les recettes fiscales (corrigées des effets du cycle économique) dans l'UEMOA

	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]
Inflation annuelle (en %)	-0,0428* (0,022)	-0,0416** (0,020)	-0,0044 (0,019)	0,0088 (0,018)	-0,0331* (0,018)	-0,0177 (0,018)
Développement financier	0,0681*** (0,019)	0,0669*** (0,017)	0,0794*** (0,016)	0,0892*** (0,015)	0,0566*** (0,016)	0,0691*** (0,015)
Qualité des institutions	0,6365** (0,312)	0,3330 (0,263)	0,2667 (0,266)	0,0467 (0,252)	0,3302 (0,245)	0,1387 (0,238)
Taux d'urbanisation	0,1264*** (0,030)	0,0212 (0,028)	0,0867*** (0,026)	0,1048*** (0,024)	0,0310 (0,026)	0,0550** (0,025)
Ouverture commerciale	0,0194** (0,008)	0,0072 (0,007)	0,0145** (0,007)	0,0101 (0,007)	0,0114* (0,007)	0,0081 (0,006)
Rationalisation fiscale	0,5752* (0,335)	0,0236 (0,310)	0,2309 (0,323)	-0,2094 (0,291)	0,4119 (0,299)	0,0020 (0,278)
Pays à revenu intermédiaire	-0,6902 (0,757)	-0,6918 (0,621)	-0,8991 (0,631)	-1,4436** (0,602)	-0,9355 (0,581)	-1,3659** (0,568)
Taille du secteur informel (en % du PIB)	-0,0917*** (0,021)	-0,0780*** (0,018)	-0,0085 (0,022)	-0,0608*** (0,017)	-0,0213 (0,020)	-0,0646*** (0,016)
Taille du secteur agricole (en % du PIB)		-0,0652*** (0,012)	-0,0608*** (0,013)	-0,0574*** (0,012)	-0,0518*** (0,012)	-0,0512*** (0,011)
Réforme fiscale de 2006		0,9830*** (0,164)			0,8370*** (0,156)	0,6995*** (0,154)
Ratio de la fiscalité interne sur la fiscalité de porte (R1)			0,5062*** (0,091)		0,4193*** (0,085)	
Taxes sur les biens et services (TVA)				0,0663*** (0,009)		0,0545*** (0,009)
Constant	8,7550*** (1,510)	13,5987*** (1,353)	6,9048*** (1,561)	7,3628*** (1,365)	9,4676*** (1,515)	9,5843*** (1,377)
Prob. F-stat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Observations	178	178	178	178	178	178
R-carré	0,777	0,852	0,849	0,866	0,872	0,882
Nombre de pays	8	8	8	8	8	8
Effets fixes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Effets temporels	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : auteur à partir des données de la BCEAO, WEO, WDI, WGI et de Medina et Schneider (2018). Note : Le modèle de base (4) a été estimé par l'estimateur à effets fixes (LSDV) en panel. Les effets fixes temporels ont été intégrés dans toutes spécifications testées. Les données aberrantes ont été supprimées afin d'éviter les biais considérables. Les données sur le secteur informel de Medina et Schneider (2018) se limitent à 2017. Les données manquantes du secteur informel sur la période de 2018 à 2020 ont été projetées à partir des modèles autorégressif AR(1) estimés individuellement pour tous les pays. Les données entre parenthèses sont les écarts-types robustes. (***), (**), (*) signifient respectivement, statistiquement significatif à 1%, 5% et 10%.

En outre, les pays de l'UEMOA sont des pays en développement ayant des besoins cruciaux en investissements publics dans les domaines du social, de la santé, de l'éducation et des infrastructures. Enfin, les pays de l'UEMOA font face à une crise sécuritaire (terrorisme et instabilité politique) depuis l'année 2010 qui oblige plusieurs pays à augmenter les dépenses de sécurité. Les revenus additionnels issus de la réforme offrent aux Etats la possibilité de combler partiellement ces besoins vitaux.

Par ailleurs, les pays de l'UEMOA ont bénéficié de deux allègements majeurs de leurs dettes extérieures sur la période d'étude : l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettées (PPTE) en 1996 et l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en 2005. Ces développements couplés avec la hausse des recettes fiscales auraient favorisé le creusement des déficits publics et le démarrage d'un nouveau cycle d'endettement par une hausse des dépenses publiques (Ameganvi, 2020). Le graphique 5 de l'annexe B confirme cette tendance à partir de l'année 2006 dans la plupart des pays. Aussi, la transition fiscale est l'une des réformes phares recommandées aux pays en développement par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. L'adoption de cette réforme par les pays de l'UEMOA pourrait contribuer à faciliter le financement de ces institutions et la levée de fonds sur les marchés financiers régional et international par le biais de la confiance que la réforme aurait créé. Ainsi, sur la période récente, plusieurs pays de l'UEMOA (la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo et le Sénégal) ont opéré des levées de fonds par l'émission d'Eurobonds. Au total, la transition fiscale aurait contribué à réduire la dégradation du déficit budgétaire induite par la hausse des dépenses durant la période d'implémentation de la réforme.

Au titre des autres variables exogènes, les résultats montrent que le développement financier exerce une influence positive et robuste sur la collecte des ressources fiscales. Avec un coefficient significatif à 1% dans toutes les régressions, ce résultat confirme ceux obtenus par l'analyse de l'effet d'interaction de cette variable avec la transition fiscale (tableau 3). Il confirme l'analyse de Trinnou (2021) qui soutient que le développement financier favorise la mobilisation des recettes. Une augmentation de l'indice du développement financier de 1% engendrerait un accroissement du taux de pression fiscale de 0,369% selon les estimations de l'auteur. S'agissant de l'ouverture commerciale, celle-ci, initialement corrélée négativement avec le déficit primaire structurel (tableau 1, 2 et 3) semble améliorer la collecte des taxes. Ce résultat en ligne avec ceux de Trinnou (2021) n'est cependant pas robuste à l'inclusion de variables de transition fiscale. Le coefficient du taux d'urbanisation est positif et significatif dans quatre (4) régressions sur les six (6) du tableau 3. Ce résultat orthodoxe traduit le fait qu'un taux d'urbanisation élevé améliore la collecte des ressources par une augmentation de l'assiette fiscale des pays ainsi qu'une diminution des activités difficiles à taxer comme ceux du secteur agricole et du secteur informel (Edwards et Tabellini, 1991 ; Gnimassoun et Do Santos, 2020 ; Kobayagda, 2019). Les signes négatifs et significatifs des coefficients du secteur agricole et du secteur informel corroborent ces résultats (tableau 3). Par ailleurs, l'inflation semble affecter négativement la collecte des ressources fiscales. Toutefois, la significativité de ce coefficient est sensible à l'ajout de variables de transition fiscale.

4.4. Seuil optimal de substitution des recettes douanières

Les résultats économétriques du tableau 3 ont montré une relation positive et significative entre toutes les variables de la transition fiscale et les recettes fiscales totales. La colonne [5] du tableau 3 montre qu'une augmentation de 1% du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières entraîne un accroissement des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB de l'ordre de 0,42%. Ce résultat empirique signifie-t-il que les recettes fiscales intérieures peuvent remplacer l'intégralité des recettes douanières sans perte importante des recettes fiscales totales ? En d'autres termes la suppression intégrale des taxes douanières est-elle

soutenable à terme ? Au regard des contraintes liées à l'informalité et à l'étroitesse de l'assiette fiscale intérieure dans les pays en développement, il est évident qu'une telle substitution impacterait significativement la mobilisation des recettes fiscales et le déficit budgétaire des Etats. Existe-t-il un seuil optimal au-delà duquel cette substitution entrave la mobilisation des ressources fiscales ? L'existence d'un seuil optimal et sa détermination est utile pour les décideurs en termes de politique économique (fiscale, régionale et commerciale). Il pourrait éclairer ces derniers sur les risques de dégradation des recettes fiscales et du déficit budgétaire en raison d'une ouverture commerciale plus poussée avec les projets d'intégration régionale ou continentale ou les vagues de libéralisation du commerce à l'échelle mondiale. Afin de tester cette hypothèse, l'étude estime une version non linéaire du modèle des recettes fiscales totales en incluant dans le bloc des variables explicatives un terme quadratique (le carré du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières). Le modèle ainsi estimé se présente comme suit :

$$rf_{it} = c + \alpha TF_{it} + \beta_q TF_{it}^2 + \sum_k \beta_k X_{it}^k + \mu_i + \vartheta_t + e_{it} \quad (5)$$

Le tableau 4 présente les résultats. A l'analyse des résultats, il ressort que les principaux déterminants des recettes fiscales totales demeurent inchangés (colonne [3]). La significativité des coefficients relatifs à la transition fiscale suggère une relation à deux régimes en forme d'un U renversé entre le ratio de substitution des recettes douanières par les recettes intérieures et les recettes fiscales totales. En effet, le coefficient $\alpha = 0,9188$ du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières et le paramètre $\beta_q = -0,0698$ du carré de ce ratio sont statistiquement significatifs à un risque d'erreur de 1%. A partir de ces estimations, le niveau optimal du ratio de substitution des recettes douanières par les recettes intérieures est déterminé comme suit :

$$\frac{\partial rf}{\partial TF} = 0 \Rightarrow \widehat{TF} = \frac{\alpha}{2\beta_q} \quad (10)$$

Où rf représente les recettes totales en pourcentage du PIB et TF le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes fiscales de porte. Il ressort que $\widehat{TF} = 6,5816$. Notons RD les recettes douanières, RI les recettes fiscales internes et RF les recettes fiscales totales ($RF = RD + RI$).

$$\frac{RI}{RD} = 6,5816 \Rightarrow RF = RD + 6,5816 \times RD = 7,5816 \times RD \quad (11)$$

$$\frac{RD}{RF} = \frac{RD}{7,5816 \times RD} = 13,18\% \quad (12)$$

Ce résultat met en lumière une structure optimale des recettes fiscales totales pour les pays de l'UEMOA. Cette structure suggère que les contributions des recettes intérieures et douanières devraient respectivement être de 87% et 13% des recettes fiscales totales. Une baisse en dessous de 13% de la part des recettes douanières dans les recettes totales réduirait ces dernières. Les recettes fiscales de porte ne devraient pas être inférieures à 13% des recettes totales. En d'autres termes, les recettes fiscales intérieures peuvent substituer les recettes douanières jusqu'au seuil maximum de 87% des recettes totales sans que cette dernière ne baisse significativement. Les critères de l'UEMOA stipulent que le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières devrait être supérieur à 1,5 (UEMOA, 2009b). En d'autres termes, les recettes fiscales intérieures doivent être supérieures à 60% des recettes fiscales totales en utilisant les formules 11 et 12. Ce résultat implique qu'une attention particulière soit accordée aux effets de toute nouvelle politique de libéralisation commerciale sur les recettes

fiscales. Par ailleurs, les résultats (tableau 2, 3 et 4) impliquent que la transition fiscale de l'Union devrait être accompagnée de politiques visant à lever les contraintes qui pèsent sur l'assiette fiscale intérieure, notamment la taille du secteur informel.

Tableau 4 : Effet non-linéaire de la transition fiscale sur les recettes fiscales dans l'UEMOA

	[1]	[2]	[3]
Inflation annuelle (en %)	-0,0416** (0,020)	-0,0447** (0,019)	-0,0160 (0,019)
Développement financier	0,0669*** (0,017)	0,0592*** (0,017)	0,0619*** (0,015)
Qualité des institutions	0,3330 (0,263)	0,3642 (0,258)	0,2554 (0,239)
Taux d'urbanisation	0,0212 (0,028)	0,0146 (0,027)	0,0578** (0,027)
Ouverture commerciale	0,0072 (0,007)	0,0088 (0,007)	0,0128** (0,006)
Rationalisation fiscale	0,0236 (0,310)	0,2699 (0,316)	0,3103 (0,292)
Pays à revenu intermédiaire	-0,6918 (0,621)	-0,6669 (0,608)	-1,2826** (0,574)
Taille du secteur informel (en % du PIB)	-0,0780*** (0,018)	-0,0467** (0,021)	-0,0255 (0,020)
Taille du secteur agricole (en % du PIB)	-0,0652*** (0,012)	-0,0586*** (0,012)	-0,0510*** (0,012)
Réforme fiscale de 2006	0,9830*** (0,164)	0,9989*** (0,161)	0,6266*** (0,165)
Ratio de la fiscalité interne sur la fiscalité de porte au carré		0,0305*** (0,011)	-0,0698*** (0,022)
Ratio de la fiscalité interne sur la fiscalité de porte			0,9188*** (0,177)
Constante	13,5987*** (1,353)	12,0463*** (1,439)	8,1035*** (1,532)
Prob. F-stat	0,000	0,000	0,000
Observations	178	178	178
R-carré	0,852	0,859	0,880
Nombre de pays	8	8	8
Effets fixes	Oui	Oui	Oui
Effets temporels	Oui	Oui	Oui

Source : auteur à partir des données de la BCEAO, WEO, WDI, WGI et de Medina et Schneider (2018). Note : Le modèle de base (8) a été estimé par l'estimateur à effets fixes (LSDV) en panel. Les effets fixes temporels ont été intégrés dans toutes spécifications testées. Les données aberrantes ont été supprimées afin d'éviter les biais considérables. Les données sur le secteur informel de Medina et Schneider (2018) se limitent à 2017. Les données manquantes du secteur informel sur la période de 2018 à 2020 ont été projetées à partir des modèles autorégressif AR(1) estimés individuellement pour tous les pays. Les données entre parenthèses sont les écarts-types robustes. (***), (**), (*) signifient respectivement, statistiquement significatif à 1%, 5% et 10%.

4.5. Enseignements de l'étude

L'analyse des effets de la transition fiscale sur le déficit budgétaire effectuée dans cette étude soulève quelques enseignements pour la conduite des politiques économiques dans la zone

UEMOA. Ces enseignements couvrent les périmètres de la politique budgétaire et fiscale, de la politique monétaire et financière de la zone et de la politique commerciale et de l'intégration régionale.

En premier lieu, l'étude a montré que la réforme de la transition fiscale initiée en 2006 a eu des effets positifs sur la collecte des ressources fiscales. Cependant, face aux multiples besoins en infrastructure, en éducation et d'ordre sécuritaire et social, les pays membres de l'Union ont accru leurs dépenses budgétaires dans un contexte de recettes fiscales additionnelles et de niveau d'endettement faible suite aux vagues d'allègement de leurs dettes par les institutions internationales. La transition fiscale aurait ainsi contribué à limiter le déficit budgétaire induit par ces dépenses.

A cet égard, l'étude recommande aux décideurs une meilleure rationalisation des dépenses publiques afin d'éviter que le succès relatif de la transition fiscale en matière de mobilisation des recettes fiscales intérieures ne soit occulté par une augmentation plus que proportionnelle des dépenses pouvant compromettre à terme le respect des normes communautaires en matière d'endettement. En outre, l'étude a montré que la réduction de la taille du secteur informel sur la période aurait contribué au succès de la transition fiscale en boostant l'assiette fiscale. A cet effet, l'étude suggère la poursuite des réflexions sur les politiques et stratégies de réduction de l'informalité économique dans les pays afin de maximiser les effets de la transition fiscale. Dans le même ordre d'idées, l'étude montre la nécessité d'une mise en œuvre rigoureuse des récentes dispositions communautaires (UEMOA, 2019) relatives à la mobilisation optimale des recettes fiscales des pays membres. Enfin, la levée des contraintes structurelles qui pèsent sur la collecte des ressources fiscales notamment l'évasion fiscale, la fraude fiscale, la corruption et la faiblesse des institutions devraient être des préoccupations permanentes des décideurs. L'amélioration des effets positifs de la transition fiscale de l'Union pourrait s'effectuer par la mise en œuvre des réformes visant la modernisation des administrations fiscale et douanière par l'intensification de la digitalisation des administrations fiscales.

En deuxième lieu, l'augmentation des déficits budgétaires durant la transition fiscale pourrait constituer un défi pour la conduite de la politique monétaire commune. En effet, la tendance haussière de l'endettement à la suite de l'accumulation continue des déficits budgétaires des pays exercerait une dominance graduelle des politiques budgétaires nationales sur la politique monétaire commune. Certes, les niveaux d'endettement actuels des pays ne remettent pas en cause la soutenabilité de la dette des pays. Cependant, une surveillance constante des ratios d'endettement des pays est de mise afin de garantir une marge de manœuvre dans la conduite de la politique monétaire. En outre, les résultats ont montré le rôle du développement financier dans le financement du déficit budgétaire et la collecte des recettes fiscales des pays. Les pays ayant des systèmes financiers relativement plus développés réussissaient mieux la transition fiscale et le financement de leurs déficits budgétaires. L'étude recommande à cet effet la poursuite des politiques d'approfondissement du système bancaire et financier de l'Union afin de soutenir la transition fiscale.

En troisième lieu, l'étude a montré que la perte des recettes douanières liée à la mise en œuvre des politiques d'intégration régionale et d'ouverture commerciale a été plus que compensée par la fiscalité intérieure grâce à la réforme fiscale et l'adoption de la TVA. Elle a également identifié le seuil optimal du ratio de substitution des recettes douanières par les recettes intérieures. Il en découle que l'implémentation la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) devrait faire l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer que la baisse des recettes douanières induite est effectivement compensée par la fiscalité intérieure. Ainsi, l'étude recommande d'accompagner les nouvelles vagues de libéralisation du commerce par des politiques appropriées visant à

réduire la taille du secteur informel ainsi que les contraintes structurelles afin de maintenir les recettes douanières supérieures à 13% des recettes totales.

CONCLUSION

Attirés par les gains liés à la participation aux chaînes de valeurs régionales et mondiales, la transformation structurelle, les économies d'échelle et l'amélioration de la compétitivité de leurs économies, les pays de l'UEMOA participent depuis plusieurs années aux différents élans d'intégration régionale et continentale. Ces différentes vagues de libéralisation à grande échelle des échanges commerciaux constituent des leviers du commerce intrarégional et de croissance économique. Elles impliquent cependant une réduction des recettes douanières qui contribuent au financement du développement. Pour atténuer ces effets, les pays de l'UEMOA ont mis en place un programme de transition fiscale en 2006 dont l'objectif est de substituer les impôts et taxes aux portes par une fiscalité intérieure afin de maintenir et/ou améliorer les recettes fiscales totales. Au plan théorique, en dépit des gains d'efficacité dans la collecte des ressources liés à la transition fiscale en raison de l'élimination des distorsions économiques, la littérature évoque l'existence de coûts administratifs et l'importance du secteur informel comme les principaux freins au succès de la transition fiscale. L'objectif de cette étude a été d'analyser les effets de la mise en œuvre de cette transition fiscale dans la zone UEMOA sur le déficit budgétaire des pays membres.

Un modèle économétrique en panel à effets fixes a été utilisé pour répondre aux principales questions de recherche. Les principaux résultats ont montré que la transition fiscale de l'UEMOA a eu un effet positif et significatif le déficit budgétaire à travers une amélioration de la collecte des ressources fiscales. La dégradation du déficit budgétaire sur la période de la transition est liée à une hausse des dépenses publiques. En effet, dans un contexte d'allègement de la dette publique et de ressources additionnelles liées à la mise en œuvre du programme, les pays membres de l'Union ont accru plus que proportionnellement leurs dépenses publiques. Ce résultat suggère une priorisation et une meilleure gestion des dépenses publiques durant la transition en ajustant les dépenses en fonction des recettes additionnelles issues de la réforme afin d'éviter l'accumulation des déficits budgétaires qui pourrait exercer une dominance des politiques budgétaires nationales des Etats sur la politique monétaire commune de l'Union.

Les résultats ont révélé que l'effet de la substitution des recettes fiscales douanières par les recettes fiscales intérieures sur les recettes totales et le déficit budgétaire est d'autant plus élevé que le pays dispose d'un secteur informel de taille relativement faible et d'un secteur financier développé. Les pouvoirs publics pourraient ainsi améliorer les gains de la transition fiscale en réduisant par les politiques volontaristes la taille du secteur informel, la corruption, l'évasion et la fraude fiscale. Un approfondissement du secteur financier serait un levier additionnel par lequel les autorités monétaires pourraient accompagner la réforme fiscale. Enfin, l'analyse empirique a mis en lumière une relation non-linéaire à deux régimes entre la transition fiscale et les recettes fiscales. Elle établit qu'une éventuelle ouverture commerciale qui réduirait les recettes douanières en dessous de 13% des recettes fiscales totales affecterait négativement ces dernières et par ricochet le déficit budgétaire. Les nouvelles vagues de libéralisation du commerce devraient s'accompagner de politiques appropriées visant à lever les contraintes sur la collecte des ressources fiscales intérieures.

ANNEXE A**Tableau 5** : sources des variables de l'étude

Variable	Définition	Source
• Solde primaire	Solde budgétaire avant le paiement des intérêts sur la dette ; Il est calculé en milliards de dollars.	
• Recettes fiscales douanières	Droits de douanes et taxes sur les importations et exportations en milliards de dollars.	<i>World Economic Outlook (WEO)</i>
• Recettes fiscales intérieures	Impôts et taxes sur les activités, opérations et transactions intérieures en milliards de dollars	
• Taxes sur les biens et services	Taxes sur les biens et services en milliards de dollars.	
• Recettes fiscales totales	Recettes totales (douanières et fiscales) en milliards de dollars.	
• Produit intérieur brut (PIB)	PIB nominal en milliards de dollars.	
• Inflation	Variation annuelle en pourcentage de l'indice de prix à la consommation.	
• Développement financier	Encours de crédit au secteur privé en pourcentage du PIB.	<i>World Development Indicators (WDI)</i>
• Ouverture commerciale	Somme des exportations et des importations en pourcentage du PIB.	
• Taille du secteur agricole	Valeur ajoutée du secteur agricole en pourcentage du PIB.	
• Taux d'urbanisation	Population urbaine en pourcentage de la population totale.	
• Taille du secteur informel	Estimation de l'importance du secteur informel en pourcentage du PIB par la méthode MIMIC	Medina et Schneider (2018)
• Qualité des institutions	Moyenne arithmétique de six (6) sous-indices : responsabilité citoyenne, la stabilité politique et l'absence de violence/terrorisme, l'efficacité du gouvernement, la qualité de la réglementation, l'état de droit et le contrôle de la corruption.	<i>Worldwide Governance Indicators (WGI)</i>
• Qualité de la régulation	Sous-indice de qualité des institutions. L'indice varie de -2,5 à 2,5.	
• Contrôle de la corruption	Sous-indice de qualité des institutions. L'indice varie de -2,5 à 2,5.	
• Efficacité du gouvernement	Sous-indice de qualité des institutions. L'indice varie de -2,5 à 2,5.	
• Service de la dette	Intérêt et amortissement de la dette réglés par le pays au cours de l'année.	BCEAO
• Pays à revenu intermédiaire	Variable indicatrice égale à 1 si le pays est classé parmi les pays à revenu intermédiaire et 0 sinon.	
• Rationalisation fiscale de 2012	Variable indicatrice égale à 1 pour le Togo à partir de l'année 2012 et 0 sinon et pour les autres pays.	Auteur
• Réforme fiscale de 2006	Variable indicatrice égale à 1 pour les pays de l'UEMOA à partir de l'année 2006 et 0 sinon.	

Source : auteur

ANNEXE B**Tableau 6 : Résultat des tests de racine unitaire de Maddala et Wu (1999)**

Variable	Niveau		Différence 1 ^{ière}		Conclusion
	Stat.	Proba.	Stat.	Proba.	
Solde primaire structurel	29.4542	0.0210			I(0)
Recette fiscale structurelle	211.415	0.0000			I(0)
Inflation annuelle	141.149	0.0000			I(0)
Développement financier	12.5705	0.7039	87.7376	0.0000	I(1)
Qualité des institutions	19.3033	0.2533	71.7512	0.0000	I(1)
Taux d'urbanisation	0.9012	1.0000	40.6793	0.0006	I(1)
Ouverture commerciale	12.3003	0.7231	143.164	0.0000	I(1)
Taille du secteur informel	28.8328	0.0251			I(0)
Service de la dette	47.7160	0.0001			I(0)
Taille du secteur agricole	11.3764	0.7857	153.2740	0.0000	I(1)
Ratio de transition fiscale	7.9230	0.9511	95.3062	0.0000	I(1)
Taxes sur les biens et services	22.5522	0.1262	116.1146	0.0000	I(1)

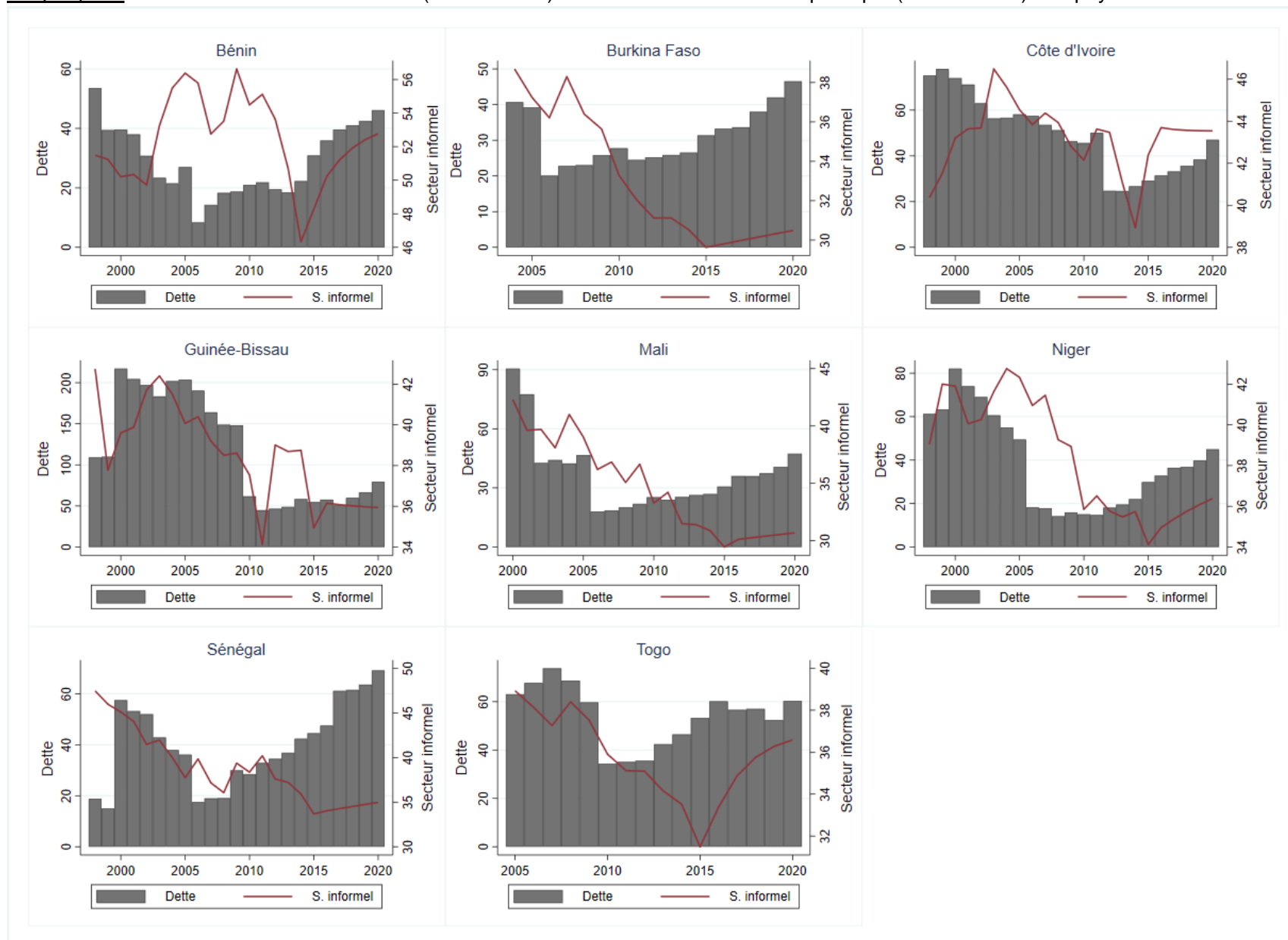
Source : estimations de l'auteur

Tableau 7 : Résultat des tests de Hausman

Modèle	Statistique	Probabilité	Choix
Modèle 1	50.3548	0,0052	Modèle à effet fixe
Modèle 2	59.0124	0,0005	Modèle à effet fixe

Source : auteur. Note : Dans le modèle 1, la transition fiscale est mesurée par le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières tandis que dans le modèle 2 cette variable est déterminée par la part de la TVA dans les recettes totales

Graphique 5 : Evolution du secteur informel (en % du PIB) et de l'encours de la dette publique (en % du PIB) des pays de l'UEMOA



Source : auteur

Tableau 8 : Statistiques descriptives et matrice des corrélations croisées des variables de l'étude

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
[1]: Solde primaire structurel	1.0000																
[2]: Recettes fiscales corrigées du cycle	-0.6797*	1.0000															
[3]: Log du PIB par tête	-0.2437*	0.4808*	1.0000														
[4]: Service de la dette	-0.1070	0.3483*	0.4103*	1.0000													
[5]: Inflation	0.2203*	-0.2034*	-0.0727	-0.0374	1.0000												
[6]: Développement financier	-0.3096*	0.6010*	0.1372*	0.2078*	-0.1924*	1.0000											
[7]: Qualité des institutions	-0.2972*	0.3874*	0.1329	0.1628*	-0.0233	0.0369	1.0000										
[8]: Qualité de la régulation	-0.3866*	0.5078*	0.2468*	0.3010*	-0.0284	0.0894	0.8511*	1.0000									
[9]: Contrôle de la corruption	-0.4116*	0.5641*	0.1788*	0.2899*	-0.0807	0.2029*	0.7934*	0.8512*	1.0000								
[10]: Efficacité du gouvernement	-0.2837*	0.4163*	0.3507*	0.2634*	-0.0086	-0.0320	0.8708*	0.8433*	0.8015*	1.0000							
[11]: Taille du secteur agricole	0.4094*	-0.6361*	-0.6539*	-0.3247*	0.1110	-0.2283*	-0.3760*	-0.4883*	-0.5175*	-0.4905*	1.0000						
[12]: Population urbaine (en %)	-0.1028	0.4300*	0.8279*	0.2679*	-0.0566	0.3661*	-0.0600	-0.0673	-0.1060	0.0140	-0.4126*	1.0000					
[13]: Taille du secteur informel	0.2972*	-0.3862*	0.2915*	-0.0504	0.2386*	-0.4647*	0.3101*	0.1762*	0.0506	0.3366*	-0.0960	0.1930*	1.0000				
[14]: Ouverture commerciale	-0.2781*	0.5343*	0.3708*	0.1085	-0.0577	0.5852*	-0.3396*	-0.2480*	-0.2153*	-0.3189*	-0.2514*	0.5730*	-0.4252*	1.0000			
[15]: Pays à revenu intermédiaire	-0.1779*	0.4739*	0.7839*	0.4918*	-0.0219	0.0750	0.0943	0.2666*	0.2747*	0.3463*	-0.7374*	0.5522*	0.1147	0.3264*	1.0000		
[16]: Ratio fiscalité interme sur la fiscalité de porte	-0.4232*	0.7221*	0.1164	0.1772*	-0.1542*	0.3618*	0.2759*	0.3588*	0.4193*	0.2448*	-0.1958*	0.0876	-0.5591*	0.2651*	0.1483*	1.0000	
[17]: Part de la TVA dans les recettes	-0.3652*	0.6433*	0.0017	0.0847	-0.1566*	0.2163*	0.3630*	0.3670*	0.4465*	0.3014*	-0.1586*	-0.0055	-0.4675*	0.1425*	0.0914	0.9175*	1.0000
Observations	208	208	208	149	202	208	180	180	180	180	208	208	198	208	208	208	208
Moyenne	1,56	10,60	6,60	1,02	2,86	15,44	-0,57	-0,52	-0,62	-0,76	28,17	34,07	40,70	49,49	0,25	2,69	35,25
Ecart-type	3,86	2,50	0,48	0,75	5,38	7,30	0,36	0,30	0,38	0,39	9,11	11,25	7,07	12,17	0,43	2,00	15,72
Minimum	-5,13	2,87	5,83	0,07	-3,23	2,66	-1,42	-1,26	-1,56	-1,76	12,25	12,33	29,45	25,65	0,00	0,70	8,88
Maximum	13,93	16,57	7,75	4,62	39,16	40,16	0,05	-0,05	0,18	0,08	61,42	51,71	60,80	84,77	1,00	7,08	69,68

Source : auteur

BIBLIOGRAPHIE

- Abbas S. A., Bouhga-Hagbe J., Fatás A., Mauro P. et Velloso R. C. (2011), Fiscal policy and the current account. *IMF Economic Review*, 59(4), pp. 603 - 629.
- Abe K. (1995), The target rates of tariff and tax reform, *International Economic Review*, 36, pp. 875 - 885.
- Adandohoin K. et Gammadigbe V. (2022), On the revenue efficiency consequences of tax transition reform : The case of WAEMU countries, *African Development Review*, 34, S195 – S218.
- Adandohoin K. (2021), Tax transition in developing countries : do value added tax and excises really work? *International Economics and Economic Policy*, 8, pp. 379 – 424.
- Adhikari B. (2015). When does introducing a value-added tax increase economic efficiency? Evidence from the synthetic control method. Technical report. Tulane University Working Paper 1524.
- Agha A. et Haughton J. (1996), Designing vat systems: Some efficiency considerations, *The Review of Economics and Statistics*, 78, pp. 303 - 308.
- Agbodji A. E. (2007), Intégration et échanges commerciaux intra sous régionaux : le cas de l'UEMOA, *Revue africaine de l'intégration*, 1(1), pp. 161 - 188.
- Aizenman J. et Jinjark Y. (2008), The collection efficiency of the Value Added Tax: Theory and international evidence, *The Journal of International Trade and Economic Development*, 17(3), pp. 391 - 410.
- Aizenman J. et Jinjark Y. (2009), Globalisation and developing countries - A shrinking tax base ? *The Journal of Development Studies*, 45(5), pp. 653 - 671.
- Alesina A. et Perotti R. (1996), Income Distribution, Political Instability, and Investment, *European Economic Review*, 40(6), pp. 1203 - 1228.
- Ameganvi K. (2020), Chocs économiques et soutenabilité de la dette publique des états membres de l'UEMOA : nouvelle approche basée sur la capacité de remboursement, *Document d'Etude et de Recherche No COFEB/DER/2020/05*, COFEB-BCEAO.
- Antić D. (2014), Efficiency of a single-rate and broad-based vat system : The case of Bosnia and Herzegovina, *Financial theory and Practice*, 38(3), pp. 303 - 335.
- Attila G., Chambas G., et Combes J.-L. (2011), Aide publique au développement et transition fiscale, *Etudes et documents*, E 2009.01, CERDI.
- Auerbach A. J. et Hines J. J. (2002), *Taxation and economic efficiency*, Handbook of Public Economics, in: A. J. Auerbach & M. Feldstein (ed.), Handbook of Public Economics, edition 1, volume 3, chapter 21 Elsevier.
- Auriol E. et Warlters M. (2011), The marginal cost of public funds and tax reform in Africa, *Journal of Development Economics*, 97(1), pp. 58 – 72.
- Baharumshah A. Z., Lau E et Khalid A. M. (2006), Testing twin deficits hypothesis using VARs and variance decomposition, *Journal of the Asia Pacific Economy*, 11(3), pp. 331 - 354

- Barro R. J. (1979), On the Determination of the Public Debt. *Journal of Political Economy*, 87(5), pp. 940 - 971.
- Bassole B. T. (2011), Prélèvement public et effort fiscal au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), *Revue Africaine de l'Intégration*, 5(1), pp. 100-117.
- Baunsgaard T. et Keen M. (2005), Tax revenue and (or) trade liberalization, *Journal of Public Economics*, 94 (9-10), pp. 563 – 577.
- Baunsgaard T. et Keen M. (2010), Tax revenue and (or ?) trade liberalization, *Journal of Public Economics*, 94, pp. 563 - 577.
- Bayale N., Tchila P., Yao J-P. A. et Tenakoua H. (2022), Do tax administration reforms improve tax revenue performance in Togo ? Empirical insights from experimental approaches, *South African Journal of Economics*, pp. 1 - 18.
- Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P. et Pisani-Ferry J. (2017), *Politique économique*, Ouverture économique 4ième Edition.
- Benfratello L., Monte A. D. et Pennacchio L. (2018), Corruption and public debt: a cross-country analysis, *Applied Economics Letters*, 25 (5), pp. 340 - 344.
- Bhuiyan S. H. (2011), Modernizing bangladesh public administration through e-governance: Benefits and challenges, *Government Information Quarterly*, 28(1), pp. 54 - 65.
- Bird R. et Gendron P. - P. (2007), *The VAT in developing and transitional countries*. Cambridge University Press.
- Bird R. (2010), Smart tax administration, Economic Premise, The World Bank, 36, pp.1 – 5.
- Bird R., Martinez-Vazquez, J. et Torgler B. (2008), Tax effort in developing countries and high income countries : The impact of corruption, voice and accountability, *Economic analysis and policy*, 38(1), pp. 55 - 71.
- Bleaney Y. M., Gemmel N. et Greenaway D. (1995), Tax Revenue Instability, with Particular Reference to Sub-Saharan Africa, *The Journal of Development Studies*, 31, pp. 883 - 902.
- Bluedorn J. et Leigh D. (2011), Revisiting the twin deficits hypothesis: the effect of fiscal consolidation on the current account, *IMF Economic Review*, 59(4), pp. 582 – 602.
- Bodin J.-P. (2012), Modernizing the Tax Administration in Developing Countries : Impact of the VAT, *Revue d'économie du développement*, 20(3), pp. 83 - 103.
- Cette G. et Jaillot P. (1998), L'évaluation du Policy-mix : du bon usage de quelques indicateurs, Note de banque de France, miméo, Janvier.
- Chambas G. (2005), Afrique au sud du Sahara : quelle stratégie de transition fiscale? *Afrique contemporaine* (1), pp. 133 - 163.
- Combes J.-L. et Saadi-Sedik T. (2006), How does trade openness influence budget deficits in developing countries ? *Journal of Development Studies*, 42 (8), pp. 1401 - 1416.
- Darrat A. F. (2002), Budget Balance Through Spending Cuts or Tax Adjustments ? *Contemporary Economic Policy*, 20(3), pp. 221 - 233.

- Diakite M., Brun J.-F., Diarra S., et Tanimoune N. A. (2017), The effects of tax coordination on the tax revenue mobilization in West African Economic and Monetary Union (WAEMU), *Etudes et documents*, N° 12, CERDI.
- Diamond P. A. et Mirrlees J. A. (1971), Optimal taxation and public production : Tax rules, *The American Economic Review*, 61(3), pp. 261 - 278.
- Dixit A. (1985). Tax policy in open economies. In : A. J. Auerbach and M. Feldstein (Eds.), *Handbook of public economics* (Vol. 1, pp. 313–374).
- De Jantscher M. C., Silvani, C. et Vehorn C. L. (1992), Modernizing tax administration. Fiscal policies in economies in transition, pp. 120 - 285.
- Ebeke C. et Ehrhart H. (2011), Tax Revenue Instability in Sub-Saharan Africa: Consequences and Remedies, *Journal of African Economies*, 21(1), pp. 1 - 27.
- Ebeke C. H. et Ehrhart H. (2012), Does VAT reduce the instability of tax revenues ? *Etudes et documents* E 2014.24, CERDI.
- Edwards S. et Tabellini G. (1991), Explaining fiscal policies and inflation in developing countries, *Journal of International Money and Finance*, 10, S16 - S48.
- Emran M. S. et Stiglitz J. E. (2000), Vat versus trade taxes : The (in) efficiency of indirect tax reform in developing countries. Mimeo, Stanford University and Brookings Institution, Washington, DC.
- Emran M. S. et Stiglitz J. E. (2005), On selective indirect tax reform in developing countries, *Journal of Public Economics*, 89, pp. 599 - 623.
- Evans C. (2003), Studying the studies: An overview of recent research into taxation operation costs, *eJournal of Tax Research*, 1(1), pp. 64 - 92.
- Ewing B. et Payne J. (1998), Government Revenue-Expenditure Nexus : Evidence from Latin America, *Journal of Economic Development*, 23(2), pp. 57 - 69.
- Friedman M. (1978), The Limitations of Tax Limitation, *Policy Review*, (5), pp. 7 - 14.
- Garcia S. et Verdelhan A. (2001), Le policy-mix de la zone euro : une évaluation de l'impact des chocs monétaires et budgétaires, *Économie et Prévision*, No 148, 2001/02.
- Gnimassoun B. et Do Santos I. (2020), Robust structural determinants of public deficits in developing countries, *Applied Economics*, 53(9), pp. 1052 - 1076.
- Gordon R. H. et Nielsen S. B. (1997), Tax evasion in an open economy: Value-added vs. income taxation, *Journal of Public Economics*, 66(2), pp. 173 - 197.
- Hatzipanayotou P., Michael M. S. et Miller S. M. (1994), Win-win indirect tax reform: a modest proposal, *Economics Letters*, 44, pp. 147 - 151.
- Henri A. O. (2017), Heavily indebted poor countries initiative (HIPC), debt relief, economic stability and economic growth in Africa. *Economic Change and Restructuring*, pp. 1 - 33.
- Hodrick R. et Prescott E. (1980), Postwar U.S. Business cycles : An Empirical Investigation, *Document de Travail*, N° 451, Carnegie-Mellon University.

- Holmes M. J. (2010), A reassessment of the twin deficits relationship, *Applied Economic Letters* 17(12), pp. 1209 – 1212.
- Kayizzi-Mugerwa S., Anyanwu, J. C., et Conceição P. (2014), Regional integration in Africa: An introduction, *African Development Review*, 26(S1), pp. 1 - 6.
- Keen M. et Simone A. (2004), Tax policies in developing countries : some lessons from 1990s and some challenge ahead, in Gupta et al. (dir.) *Helping countries develop: the role of fiscal policy*, Washington.
- Keen M. et J. E. Ligthart (2002), Coordinating tariff reduction and domestic tax reform, *Journal of international Economics*, 56 (2), pp. 489 - 507.
- Keen M. et Lockwood B. (2010), The value added tax: Its causes and consequences, *Journal of Development Economics*, 92(2), pp. 138 - 151.
- Kim C. H. et Kim D. (2006), Does Korea have twin deficits? *Applied Economic Letters*, 13(10), pp. 675 – 680.
- Kobyagda I. L. (2019), Macroeconomic Determinants of the Mobilization of Tax Revenues of the Countries of the West African Economic and Monetary Union (WAEMU), *Modern Economy*, 10, pp. 237-260.
- L'Angevin C. et F. Montagné (2006), Le policy mix en zone euro et aux Etats Unis de 1999 à aujourd'hui, *Diagnostics Prévisions et Analyses Economique*, No 113 juin 2006.
- Liu C., Moldogaziev T. T. et J. L. Mikesell (2017), Corruption and state and local government debt expansion, *Public Administration Review*, 77 (5), pp. 681 - 690.
- Marinheiro C. F. (2008), Ricardian equivalence, twin deficits, and the Feldstein–Horioka puzzle in Egypt, *Journal of Policy Modeling*, 30(6), pp. 1041 – 1056.
- Mansour M. et G. Rota-Graziosi (2012), Coordination fiscale dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine, *Revue d'économie du développement*, 20 (3), pp. 9 - 34.
- Medina L. et Schneider F. (2018), Shadow Economies Around the World : New Results for 158 Countries Over 1991–2015. Johannes Kepler University of Linz, Department of Economics, Linz. Working Paper. No. 1710.
- Meltzer A. H. et Richard S. F. (1981), A Rational Theory of the Size of Government, *Journal of Political Economy*, 89(5), pp. 914 - 927.
- Michael M. S., Hatzipanayotou, P. et S. M. Miller (1993), Integrated reforms of tariffs and consumption taxes, *Journal of Public Economics*, 52 (3), pp. 417 - 428.
- Miller S. M. et Russek F.S. (1990), Co-Integration and Error-Correction Models: The Temporal Causality between Government Taxes and Spending, *Southern Economic Journal*, 57(1), pp. 221 - 229.
- Morrison T. K. (1982), Structural determinants of government budget deficits in developing countries, *World Development*, 10 (6), pp. 467 - 473.
- Mourre G., Isbasoiu G.-M., Paternoster D. et M. Salto (2013), The cyclical-adjusted budget balance used in the EU fiscal framework : An update, *European Economy*, Economic paper N°478.

- Munk K. J. (2008), Tax-tariff reform with costs of tax administration, *International Tax and Public Finance*, 15(6), pp. 647 - 667.
- Oweye O. (1995), The Casual Relationship Between Taxes and Expenditures in The G7 Countries : Cointegration and Error-Correction Models, *Applied Economics Letters*, 2, pp. 19 - 22.
- Peters-Berries C. (2010), Regional Integration in Southern Africa - A Guidebook. Bonn:INWENT.
- Ramsey F. P. (1927), A Contribution to the Theory of Taxation, *The Economic Journal*, 37 (145), pp. 47 - 61.
- Roubini N. et J. D. Sachs (1989), Political and economic determinants of budget deficits in the industrial democracies, *European Economic Review*, 33 (5), pp. 903 - 933.
- Savvides A. (1998), Trade Policy and Income Inequality: New Evidence, *Economics Letters*, 61(3), pp. 365 - 372.
- Schneider F. (2010), The Influence of Public Institutions on the Shadow Economy : An Empirical Investigation for OECD Countries, *European Journal of Law and Economics*, 6(3), pp. 441 - 468.
- Shuaibu M. (2015), Trade liberalization and intra-regional trade: A case of selected ECOWAS countries, *African Development Review*, 27(1), pp. 27 - 40.
- Sobrino C. R. (2013), The twin deficits hypothesis and reverse causality: a short-run analysis of Peru, *Journal of Economics Finance and Administrative Science*, 18(34), pp. 9 - 15.
- Steiner A. (2017), Determinants of the Public Budget Balance : The Role of Official Capital Flows. No. D19-V1 in Beiträge zur Jahrestagung des Vereins für Socialpolitik.
- Stiglitz J. E. (2010), Development-oriented tax policy. In: R. H. Gordon (Ed.), *Taxation in developing countries: Six case studies and policy implications* (pp. 11–36). Columbia University Press.
- Stiglitz J. E., Lafay J.- D. et Rosengard J. K. (2018), *Economie du secteur public*, Ouverture économique 4ième Edition américaine.
- Taufik K. (2018), Modernization of the tax administration system : A theoretical review of improving tax capacity. In E3s web of conferences (Vol. 73, p. 10022).
- Trinnou G. M. (2021), Analyse des facteurs explicatifs de l'effort fiscal et du potentiel fiscal dans les pays de l'UEMOA, Document d'Etude et de Recherche (DER) du COFEB, N°COFEB/DER/2021/03.
- Tujula M. et G. Wolswijk (2004), What determines fiscal balances ? An empirical investigation in determinants of changes in OECD budget balances, *Working Paper Series*, 422, European Central Bank.
- Turan T., Mesut K. et Halit Y. (2014), Tax smoothing hypothesis : A Turkish case, *Panoeconomicus*, 61(4), pp. 487 - 501.
- UEMOA [Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine] (2006), Décision No 10/2006/CM/UEMOA portant adoption du programme de transition fiscale au sein de l'UEMOA.

- UEMOA [Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine] (2009a), Décision No 35/2009/CM/UEMOA portant création du dispositif institutionnel de suivi du programme de transition fiscale au sein de l'UEMOA.
- UEMOA [Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine] (2009b), Décision No 34/2009/CM/UEMOA portant adoption des critères et indicateurs de la transition fiscale au sein de l'UEMOA.
- UEMOA [Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine] (2019), Décision No 02/CM/2009/UEMOA portant adoption du plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA.
- UEMOA [Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine] (2021), Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Décembre 2021.
- Woo J. (2003), Economic, political, and institutional determinants of public deficits, *Journal of Public Economics*, 87 (3), pp. 387 - 426.



**Centre Ouest Africain de Formation
et d'Etudes Bancaires (COFEB)**

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP : 3108 Dakar - Sénégal
Téléphone : 00 221 33 839 05 00
Fax : 00 221 33 823 83 35
Contact : courrier.zdrp@bceao.int

<https://cofeb.bceao.int>